

# GUIDE DES RESSOURCES

SUR LE POLYHANDICAP  
EN SEINE - SAINT - DENIS



# INTRODUCTION

Le défi de notre société est de construire les conditions d'une citoyenneté pleine et entière des personnes handicapées y compris lorsque la dépendance est importante.

Parmi les personnes handicapées, les personnes polyhandicapées sont probablement les plus dépendantes, les plus vulnérables. Leur totale humanité doit être reconnue et affirmée, leurs choix de vie respectés.

La seule définition officielle du polyhandicap (l'annexe XXIV ter du décret du 29 octobre 1989) est la suivante : « Handicap grave à expressions multiples avec déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation ».

Cette définition montre bien que l'accompagnement et les besoins des personnes polyhandicapées sont complexes et spécifiques.

Chaque situation est particulière et la prise en charge doit être individuelle.

Ni les familles et ni les professionnels ne sont préparés à cette diversité singulière de handicaps.

C'est pourquoi il nous a paru nécessaire de créer un guide sur le polyhandicap, afin de baliser des parcours possibles, et d'éviter au maximum les errances dans la prise en charge.

Il s'agit d'un outil pratique à destination des professionnels agissant dans le domaine du polyhandicap afin de faciliter le quotidien des personnes polyhandicapées ainsi que de leurs familles, et de les aider à faire valoir leurs droits.

Ce guide est le fruit d'un travail partenarial avec de nombreux acteurs concernés par le polyhandicap : des professionnels, des associations, des familles... C'est une première ébauche d'un long travail de recensement d'informations. Ce guide a vocation à être amélioré grâce à toutes les informations complémentaires que chacun peut y apporter.

Si vous souhaitez ajouter des ressources, vous pouvez envoyer un mail à [handifusion93@cg93.fr](mailto:handifusion93@cg93.fr)

# SOMMAIRE

<b>REPERER ET DIAGNOSTIQUER</b>	<b>8</b>
<b>AVANT LA NAISSANCE / A LA NAISSANCE.....</b>	<b>9</b>
LES MATERNITES	
<i>Adresses en Seine-Saint-Denis</i>	
<i>Adresses en Ile-de-France proches de la Seine-Saint-Denis</i>	
LES CENTRES SPECIALISES	
<i>Le Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal (CPDPN) de la maternité de l'hôpital Jean-Verdier : un centre de référence régional</i>	
<i>Le Réseau Périnatal Naitre dans l'Est Francilien (NEF)</i>	
<b>LA PETITE ENFANCE / L'ENFANCE .....</b>	<b>11</b>
LES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE PLANIFICATION (PMI)	
LES LIEUX SPECIALISES	
<i>Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)</i>	
<i>Le Réseau Périnatal Naitre dans l'Est Francilien (NEF)</i>	
<i>Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)</i>	
<i>Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)</i>	
<i>La Maison du bébé</i>	
<b>CONNAITRE SES DROITS</b>	<b>15</b>
<b>L'ACCES AUX DROITS.....</b>	<b>16</b>
UN GUICHET UNIQUE : LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH) DE SEINE-SAINT-DENIS - PLACE HANDICAP	
<i>Les droits</i>	
<i>Les cartes</i>	
<i>Les aides financières</i>	
<b>LES INSTITUTIONS VERSANT DES AIDES FINANCIERES.....</b>	<b>18</b>
<i>Le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis</i>	
<i>La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis</i>	
<b>L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES DEMARCHES.....</b>	<b>20</b>
LES PERMANENCES ASSOCIATIVES A LA MDPH	
LES MISSIONS, POLES, COORDINATIONS ET SERVICES HANDICAP DE SEINE-SAINT-DENIS	
LES CIRCONSCRIPTIONS DE SERVICE SOCIAL DE SEINE-SAINT-DENIS	
LES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DE SEINE-SAINT-DENIS (CCAS)	
<b>LES AIDES JURIDIQUES.....</b>	<b>27</b>
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD)	
LES MAISONS DE JUSTICE ET DE DROITS (MJD)	
LES POINTS D'ACCES AU DROIT (PAD)	

<b>LA PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE.....</b>	<b>28</b>
<i>LES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE</i>	
<i>La sauvegarde de justice : un régime provisoire</i>	
<i>La curatelle : un régime d'assistance</i>	
<i>La tutelle : un régime de représentation</i>	
<i>LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE</i>	

<b>PROJET DE VIE</b>	<b>31</b>
----------------------	-----------

<b>LES LIEUX D'ACCUEIL DES ENFANTS.....</b>	<b>32</b>
<i>LES MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT HANDICAPÉ : UN GUIDE EN SEINE-SAINT-DENIS</i>	

<b>LA SCOLARISATION.....</b>	<b>33</b>
<i>LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN MILIEU ORDINAIRE</i>	
<i>LES SERVICES DE SOIN ET D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE À DOMICILE (SESSAD)/ENVOLUDIA</i>	
<i>LE SERVICE D'ÉDUCATION, DE SOINS ET D'AIDE À DOMICILE (SESAD) LE CAP VERT/ CESAP</i>	
<i>LA SCOLARISATION EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL</i>	
<i>EME Externat Médico Éducatif LE CAP VERT - CESAP</i>	
<i>IME TOULOUSE LAUTREC section Polyhandicap</i>	
<i>IEM Evoludia</i>	
<i>IEM - Institut d'Éducation Motrice- APF LES CHEMINS DE TRAVERSE</i>	
<i>IME « Les Mille Couleurs » APF</i>	

<b>L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS HANDICAPÉS....</b>	<b>38</b>
<i>LES SERVICES DE SOIN ET D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE À DOMICILE (SESSAD)</i>	
<i>LE SERVICE D'ÉDUCATION, DE SOINS ET D'AIDE À DOMICILE (SESAD) LE CAP VERT/ CESAP</i>	
<i>AMFD DU NORD EST PARISIEN (AIDE AUX MÈRES ET AUX FAMILLES À DOMICILE)</i>	

<b>L'ACCUEIL DES ADULTES EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL.....</b>	<b>39</b>
<i>LE CENTRE DE JOUR NOISY LE GRAND</i>	
<i>LES MAISONS D'ACCUEIL SPÉCIALISÉES (MAS)</i>	

<b>LA VIE À DOMICILE.....</b>	<b>40</b>
<i>LES AIDES DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE</i>	
<i>AIDES HUMAINES</i>	
<i>Les aidants familiaux</i>	
<i>Les aidants salariés et les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)</i>	
<i>AIDES TECHNIQUES</i>	
<i>Le Centre d'Informations et de Conseils sur les Aides Techniques- CICAT-ESCAVIE de la CRAMIF</i>	
<i>Le Centre d'essai de fauteuils roulants dans le service de la Fondation Garches</i>	
<b>L'ADAPTATION DU LOGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES</b>	
<i>LES AIDES POUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT AU HANDICAP</i>	
<i>La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)</i>	
<i>Les subventions de l'ANAH</i>	
<i>LES ACTEURS DU LOGEMENT SUR LA SEINE-SAINT-DENIS</i>	
<i>L'ADIL 93 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de Seine-Saint-Denis)</i>	
<i>Le PACT de l'Est Parisien- Seine-Saint-Denis - Val de Marne</i>	

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ADULTES

*Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)*

*Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)*

## SOUTIEN AUX AIDANTS

46

### LE RELAIS DES AIDANTS

*LES ESPACES DE PAROLE POUR LES AIDANTS FAMILIAUX PAR LA CRAMIF*

*LE GROUPE DE REFLEXION ET RESEAU POUR L'ACCUEIL TEMPORAIRE (GRATH)*

*L'ACCUEIL TEMPORAIRE DES ADULTES HANDICAPES*

## SE SOIGNER

50

### LE SUIVI MEDICAL..... 51

*L'accès des cabinets médicaux*

*Les Services de soin et d'éducation spécialisée à domicile (SESSAD)/ENVOLUDIA*

*Le Service d'éducation, de soins et d'aide à domicile (SESAD) Le Cap Vert/ CESAP*

*Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)*

### LES SOINS DENTAIRES..... 52

*Le Réseau Rhapsod'if- Réseau HANDicap Prévention et Soins Odontologiques D'Ile de France*

### LES SOINS SPECIALISES..... 53

*Le groupe hospitalier la Pitié - Salpêtrière*

*Le service de gynéco- obstétrique de l'hôpital la Pitié - Salpêtrière*

*L'institut Mutualiste Montsouris*

*Le centre de ressources handicap et sexualité (CERHES)*

*La consultation de la douleur de l'Hôpital Robert Ballanger*

*Le centre de suivi et d'insertion pour l'enfant avec lésion cérébrale acquise des Hôpitaux de Saint-Maurice*

*Le centre national de ressources pour les handicaps rares Robert Laplane*

### L'ACCOMPAGNEMENT PENDANT

### L'HOSPITALISATION..... 55

*La Mission Handicap de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP)*

### L'ACCOMPAGNEMENT EN FIN DE VIE ..... 56

*Le réseau de soins palliatifs Arc en Ciel*

*L'unité douleur et soins palliatifs de l'Hôpital Robert Ballanger*

*L'équipe mobile de prise en charge de la douleur*

*L'équipe mobile de soins palliatifs*

## BIENTRAITANCE / MALTRAITANCE

59

*Signalement enfants en danger : le 119 et la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP 93)*

*Le numéro national maltraitance 3977*

## SE DEPLACER

62

*Infomobi du STIF*

*Accès Plus, Accès Plus Transilien : des services d'aide aux déplacements de la SNCF*

*PAM 93- service public de transport collectif à la demande*

*« PARITÉ 1 et 2 », des véhicules hippomobiles du département de la Seine-Saint-Denis adapté au transport des personnes à mobilité réduite*

## DEVELOPPER SES LOISIRS ET SA VIE SOCIALE

65

### LOISIRS - CULTURE - SPORTS..... 66

*Un guide de l'accessibilité des lieux culturels en Seine-Saint-Denis « Vivre la culture »*

*Un annuaire « sport et handicap » en Seine-Saint-Denis*

*Un guide national des structures sportives accueillant des personnes en situation de handicap*

### VACANCES..... 67

*Le Service Vacances de l'Association des Paralysés de France : APF Evasion*

*Vacances et Familles- Antenne en Ile de France*

*Handibooking, plateforme vacancière pour PH sur la toile*

*Les aides au financement des séjours de vacances*

## QUELQUES ASSOCIATIONS AU SERVICE DES PERSONNES POLYHANDICAPEES

69

*Le CESAP-Comité d'Etudes d'Education et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées*

*L'Association des Paralysés de France (APF)*

*L'Association Espoir Avenir Polyhandicap France (AEAPF)*

*Le Collectif Polyhandicap 93*

*Le Centre de ressources multihandicap (CRMH)*

### GLOSSAIRE.....72

**REPERER**  
**et**  
**DIAGNOSTIQUER**

# AVANT LA NAISSANCE / A LA NAISSANCE

*Les grossesses sont suivies dans des maternités de différents niveaux en fonction du risque obstétrical. Les grossesses pathologiques ou dites « à risque » sont préférentiellement suivies dans les maternités de niveau 3 ou par des centres spécialisés.*

## **LES MATERNITES**

Les maternités sont classées en trois types en fonction du niveau de soins aux nouveau-nés :

**Maternité de niveau 1 :** maternité destinée à la prise en charge des femmes dont la grossesse ne présente pas de risque particulier et des nouveau-nés qui ne nécessitent que des soins de puériculture.

**Maternité de niveau 2 :** maternité équipée d'un service de néonatalogie. Elle assure la surveillance et les soins spécialisés des nouveau-nés à risques et de ceux dont l'état s'est dégradé après la naissance.

**Maternité de niveau 3 :** maternité équipée pour les soins de néonatalogie et pour la réanimation néonatale. Elle assure la surveillance et les soins spécialisés des nouveau-nés présentant des détresses graves ou des risques vitaux.

## **Adresses en Seine-Saint-Denis**

### **Niveau 1 :**

Maternité des Lilas, 14 rue du Coq Français  
Polyclinique Vauban, 135 avenue Vauban à Livry-Gargan  
Hôpital privé du Vert Galant, 38 rue de Flandre à Tremblay-en-France  
Clinique de Noisy-le Grand, 17 chemin de la Croix aux biches

### **Niveau 2 :**

Centre hospitalier Robert Ballanger, Boulevard Ballanger à Aulnay-sous-Bois  
Hôpital Jean Verdier, avenue du 14 juillet à Bondy  
Hôpital privé de Seine-Saint-Denis, 7 avenue Henri Barbusse au Blanc-Mesnil  
GHI Le Raincy- Montfermeil, 10 rue du général Leclerc à Montfermeil  
Clinique de l'Estrée, 35 rue d'Amiens à Stains

### **Niveau 3 :**

Centre hospitalier intercommunal André Grégoire, 56 boulevard de la Boissière à Montreuil  
Centre hospitalier général Delafontaine, 2 rue du docteur Delafontaine à Saint-Denis

## Adresses en Ile-de-France proches de la Seine-Saint-Denis

### Niveau 3 :

Hôpital : Necker Enfants- Malades, 149 rue de Sèvres,  
Paris cedex

Hôpital Trousseau, 26, avenue du Dr A. Netter, Paris  
Cedex 12

Hôpital Robert Debré, 48 boulevard Sérurier, Paris  
Hôpital Cochin - Maternité Port Royal, 123 Boulevard  
de Port-Royal, Paris cedex 14

.....

## LES CENTRES SPECIALISES

### Le Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal (CPDPN) de la maternité de l'hôpital Jean- Verdier : un centre de référence régional

L'avis peut être sollicité par différents partenaires régionaux (hôpitaux, médecins libéraux, cliniques...), mais la saisine peut également se faire directement par les patientes ou les couples concernés. Les patientes ou les couples sont reçus pour leur donner le maximum d'information concernant les pathologies suspectées ou confirmées et leur pronostic, et pour organiser avec eux la surveillance spécifique de la grossesse et l'accueil de l'enfant à naître.

Ce centre a pour mission d'aider les femmes, les couples et leurs médecins traitants dans l'analyse, la prise de décision et le suivi de la grossesse lorsqu'une malformation ou une anomalie fœtale est détectée ou suspectée et lorsqu'une transmission héréditaire de maladie dans une famille amène à envisager un diagnostic prénatal.

### Services proposés :

➤ Diagnostic prénatal : reconnaissance des malformations ou anomalies fœtales dont

Le site Internet du réseau NEF est une source d'information pour le grand public, un portail professionnel pour les acteurs du réseau :

[www.perinat-nef.org](http://www.perinat-nef.org)

Une plaquette d'information destinée aux parents est mise à disposition sur le site : « Repérage des troubles de l'audition en maternité »

l'identification est susceptible de modifier la prise en charge pré et/ou périnatales (échographie fœtale d'expertise, ou imagerie fœtale complémentaire, amniocentèse, biopsie de trophoblaste, consultations spécialisées...)

➤ Prise en charge périnatale optimale de l'enfant à naître quand il est atteint d'une anomalie curable nécessitant des soins urgents en période néonatale

➤ Accompagnement psychologique des parents : dans l'annonce du handicap, à la prise en charge en hospitalisation lors des Interruptions Médicales de Grossesse, au suivi psychologique en consultation externe pour accompagner le travail de deuil, etc.

### Contact :

Hôpital Jean Verdier  
Service de Gynécologie-Obstétrique du  
Pr Lionel Carbillon  
avenue du 14 juillet  
93140 BONDY

## Le Réseau Périnatal Naitre dans l'Est Francilien (NEF)

Le réseau NEF a pour objectif de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité et l'interdisciplinarité tout au long du parcours de santé de la femme enceinte, du bébé et du jeune enfant.

### Services proposés :

➤ Accompagnement durant la grossesse

➤ Repérage des troubles de l'audition : repérage en maternité / néonatalologie proposé à tous les nouveaux-nés

➤ Information des familles

➤ Repérage et soutien des familles en difficultés par des professionnels ressources

### Contact :

Association NEF  
32 boulevard Paul Vaillant Couturier  
93100 Montreuil  
Tél. : 01 79 72 54 56  
Fax : 01 84 10 86 85  
[contact@perinat-nef.org](mailto:contact@perinat-nef.org)

# LA PETITE ENFANCE / L'ENFANCE

*Durant la petite enfance, les parents sont en première ligne pour repérer des signes d'alerte. Les professionnels en charge de la petite enfance peuvent aussi faire ce premier repérage.*

*En cas de doute, il faut en parler à son médecin généraliste, pédiatre ou centre de PMI. Ces professionnels de santé vous orienteront vers des centres spécialisés pour un bilan plus approfondi.*

*Souvent, la pose du diagnostic nécessite du temps, mais une prise en charge peut débuter précocement.*

## **LES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE PLANIFICATION (PMI)**

Les centres de PMI sont très impliqués dans la prévention de la santé de la femme enceinte et de l'enfant de 0 à 6 ans. Ils ont en charge la protection de l'enfance en partenariat avec l'ASE et le SSD. Ils interviennent dans la prévention des risques liés à la grossesse, prévention des handicaps par dépistages précoces, des grossesses non désirées, des violences conjugales ou faites aux femmes.

### **Services proposés :**

- Information sur la sexualité, conseils de contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles, prévention des violences faites aux femmes et conseil conjugal, actions de prévention dans écoles, collèges, lycées, ESAT...
- Suivi des grossesses, orientations des grossesses à risques, protection de la femme enceinte par équipe de sages-femmes en partenariat de l'hospitalier, consultation post-natal

➤ Accueils précoces des nouveau-nés dans les centres pour conseils de puériculture et pesées et rompre l'isolement des mères et prévenir les dépresses du post-partum

➤ Visites des puéricultrices, au domicile des familles, sur la demande des professionnels des maternités, des services de néonatalogie ou de pédiatrie, la plus précocement possible, pour accompagner le lien parents-enfant et s'assurer que les consignes de soins ont bien été comprises...

➤ Propositions de consultations de médecine préventive ( suivi de la croissance, conseils de puériculture, vaccins obligatoires et recommandés, informations éducatives et sociales...) pour tous les enfants de 1 mois à 6 ans, avec conseils parallèlement d'avoir un médecin traitant pour les urgences et un médecin spécialisés pour les enfants en situation de handicap ou de maladie chronique

➤ Lors des consultations : Dépistages précoces cliniques et sensoriels. Orientations vers consultations spécialisées hospitalières, CAMSP, CMP, CMPP

➤ Dans certains centres des Pmi, les équipes organisent des accueils parents-enfants, qui sont des temps d'accompagnement à la parentalité, tous les parents disponibles du quartier peuvent y venir avec leur enfant de moins de 6 ans

➤ Les éducatrices de jeunes enfants des équipes de PMI, et souvent encore les puéricultrices, ont pour missions, le suivi et l'agrément des assistantes maternelles du secteur autour du centre

#### Contact :

Par téléphone, sur rendez-vous, selon permanences des centres de PMI

Coordonnées des centres de PMI et de planification familiale sur le site Internet du Département :

[www.seine-saint-denis.fr/PMI](http://www.seine-saint-denis.fr/PMI)

[www.seine-saint-denis.fr/Centres-de-planification-familiale](http://www.seine-saint-denis.fr/Centres-de-planification-familiale)

## LES LIEUX SPECIALISES

### Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Les CAMSP ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants de moins de 6 ans qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci.

Les CAMSP exercent des actions préventives spécialisées.

Le dépistage et les traitements sont effectués et la rééducation mise en œuvre en ambulatoire.

Il existe 3 CAMSP en Seine-Saint-Denis :

2 CAMSP polyvalents :

- CAMSP Les Comptines à Saint-Denis
- CAMSP APF à Noisy-Le Sec

1 CAMSP spécialisé pour les déficiences auditives avec ou sans troubles associés :

- CAMSP Surdité Espoir 93 à Noisy-Le Sec

## Services proposés :

### ➤ Prévention et dépistage

- Enfants de moins de 6 ans susceptibles de développer des pathologies du fait de leurs antécédents, enfants nés prématurément ou ayant eu des difficultés en période néonatale
- Evaluation clinique, psychomotrice, psychologique, sociale... par le biais de consultations régulières ou de bilans réguliers...
- Dépistage des troubles de l'audition par le médecin ORL du CAMSP Espoir 93 au sein de la consultation ORL du Centre hospitalier Intercommunal André Grégoire de Montreuil.

### ➤ Suivi thérapeutique

- Élaboration d'un projet personnalisé avec la famille révisé au moins une fois par an
- Prise en charge régulière (psychomotricité, psychologique, éducative, ergothérapeute, kinésithérapie, orthophonie, éducative en LSF...) soit en individuel soit en groupe.
- Guidance parentale, accompagnement très précoce de l'enfant; reconnaissance des difficultés de l'enfant voire de son handicap au rythme des parents
- Recherche de la réponse adaptée pour l'orientation

### ➤ Travail et partenariat avec :

- Lieux d'accueil petite enfance classiques ou spécialisés
- Formation équipes PMI, crèches
- Ecoles, enseignants référents
- MDPH
- Services de soins spécialisés à domicile, IME, CMP, CMPP...
- Services hospitaliers
- PMI
- Réseau NEF
- Libéraux (paramédicaux et médicaux)
- Appareilleurs

### Contact :

Accès direct sans notification MDPH  
Rendez-vous après appel des parents

### CAMSP - LES COMPTINES

Cité des Cosmonautes  
1 Place Youri Gagarine  
93200 Saint-Denis  
Tél. : 01 42 35 48 10  
contact@campslescomptines.fr  
[www.campslescomptines.fr](http://www.campslescomptines.fr)

### CAMSP - APF

23 Avenue de Rosny  
93130 Noisy-le Sec  
Tél. : 01 48 50 37 70  
camsp.noisy-le-sec@apf.asso.fr

### CAMSP - ESPOIR 93

4 avenue de Verdun  
93130 NOISY LE SEC  
Tél. : 01 48 46 34 76  
Fax/SMS : 01 48 46 59 64  
campsespoir93@wanadoo.fr  
[www.annemariejavouhey.asso.fr](http://www.annemariejavouhey.asso.fr)

## Le Réseau Périnatal Naitre dans l'Est Francilien (NEF)

Le réseau NEF a pour objectif de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité et l'interdisciplinarité tout au long du parcours de santé de la femme enceinte, du bébé et du jeune enfant.

### Services proposés :

➤ Accompagnement durant la grossesse

➤ Repérage des troubles de l'audition : repérage en maternité / néonatalogie proposé à tous les nouveaux-nés

➤ Information des familles

➤ Repérage et soutien des familles en difficultés par des professionnels ressources

Le site Internet du réseau NEF est une source d'information pour le grand public, un portail professionnel pour les acteurs du réseau :

[www.perinat-nef.org](http://www.perinat-nef.org)

Une plaquette d'information destinée aux parents est mise à disposition sur le site : « Repérage des troubles de l'audition en maternité »

**Contact :**

Association NEF  
32 boulevard Paul Vaillant Couturier  
93100 Montreuil  
Tél. : 01 79 72 54 56  
Fax : 01 84 10 86 85  
contact@perinat-nef.org

### ***Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)***

Lieux de consultation et de prise en charge des difficultés psychiques, rattachés à un hôpital

### ***Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)***

Lieux de consultation et de prise en charge des difficultés psychiques ou des troubles des apprentissages, rattachés à des associations

### ***La Maison du bébé***

Lieu d'accueil et de consultation pour les bébés et leurs parents jusqu'à 18 mois

**Contact :**

2, rue du Docteur-Delafontaine  
Saint-Denis  
Ouverture :  
du lundi au vendredi,  
de 9h à 16h30.  
Tél. 01.42.35.64.97

**C O N N A I T R E**  
**ses**  
**D R O I T S**

# L'ACCES aux DROITS

## **UN GUICHET UNIQUE : LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH) DE SEINE-SAINT-DENIS - PLACE HANDICAP**

### **Les droits**

La Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) « exerce une mission d'accueil, d'informations, de conseils et d'accompagnement des personnes handicapées et de leur famille ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps ».

La MDPH informe et accompagne les personnes handicapées et leur famille dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution :

↳ Elle reçoit toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de la compétence de la Commission des Droits et de l'Autonomie.

↳ Elle met en place et organise l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap.

↳ Elle assure l'organisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et le suivi de la mise en œuvre de ses décisions, ainsi que la gestion du Fonds Départemental de Compensation du handicap.

Le Fond Départemental de Compensation (FDC) vient compléter si nécessaire les aides attribuées par la MDPH au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Le complément attribué par le Fonds départemental de compensation a pour objectif de limiter ce qui reste à la charge de la personne handicapée ou de sa famille. Le Fond Départemental de Compensation est géré par la MDPH. Il reçoit les financements de différents contributeurs réunis dans un comité de gestion qui décide de leur emploi.

↳ Elle organise une mission de conciliation par des personnes qualifiées.

#### **Contact :**

L'équipe d'accueil de Place handicap reçoit, conseille et informe le public sur les droits et les démarches, et accompagne dans l'élaboration du « projet de vie » de la personne handicapée  
- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30,  
- le vendredi de 9h à 12h.

Immeuble Erik Satie  
7/11 rue Erik Satie  
93000 Bobigny

Accueil pour les personnes sourdes et malentendantes :  
un agent employant la Langue des Signes (LSF) reçoit les personnes sourdes les mardis de 14h à 16h30 et les jeudis de 9h à 12h sans rendez-vous.

Un accueil téléphonique renseigne au  
01.83.74.50.00  
- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
- le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

## Les cartes

Les demandes de cartes sont déposées à la MDPH.

- La carte d'invalidité  
Pour les enfants reconnus handicapés à plus de 80%, elle donne priorité dans les files d'attente, les transports en commun, des réductions dans les lieux culturels...
- La carte de priorité  
Pour les enfants reconnus handicapés à moins de 80% avec des difficultés de se tenir debout ; elle donne la priorité dans les files d'attente, les transports en commun...
- La carte Européenne de stationnement  
Pour les personnes pouvant se déplacer très difficilement seules à pied, elle permet de se garer sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

## Les aides financières

La MDPH met à disposition sur son site internet [www.place-handicap.fr](http://www.place-handicap.fr) des informations sur les droits des personnes handicapées, sur les procédures, des formulaires téléchargeables, etc.

- L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé ( AEEH)  
Versée sans condition de ressources pour les enfants (de 0 à 20 ans) reconnus handicapés à plus de 80% par la CDAPH et elle est également versées aux enfants reconnus handicapés entre 50 et 79% sous certaines conditions.

Il existe des compléments à l'AEEH attribués aux familles ayant un enfant dont le handicap impose le recours fréquent à une tierce personne, pour des dépenses particulièrement coûteuses, ou la réduction ou cessation d'activité d'un parent.

L'AEEH est une prestation familiale versée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ou les caisses de MSA pour les personnes qui relèvent du régime agricole.

- La Majoration spécifique parent isolé  
Elle est versée à tout parent assumant seul la charge d'un enfant handicapé dont l'état de santé entraîne le recours à une tierce personne, et qui perçoit l'AEEH et au minimum un complément de deuxième catégorie.
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)  
Versée sans condition de ressources à tout âge, la PCH n'est cependant pas cumulable avec les compléments de l'AEEH.  
Cette somme est attribuée pour compenser les surcoûts liés au handicap et à la perte d'autonomie dans plusieurs domaines : aide humaine, aménagement du logement/du véhicule, aides techniques, charges spécifiques (exemples : couches, départ en vacances...)  
La PCH est versée par le Conseil Départemental sur factures, et aucun remboursement ne sera fait pour les dépenses réalisées avant le dépôt de la demande de PCH.
- L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)  
Revenu minimal garanti pour les personnes présentant un taux d'incapacité de plus de 80 % ou à titre dérogatoire situé entre 50 et 80 % et pour lesquelles la CDAPH reconnaît, compte tenu du handicap une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi (RSDAE), sous réserve de conditions d'âge, de résidence et de ressources.
- La Majoration pour la vie autonome  
Elle est destinée aux personnes handicapées, allocataires de l'AAH et présentant un taux d'incapacité de 80 %, vivant dans un logement indépendant, qui peuvent travailler mais sont au chômage.
- L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)  
Elle permet de financer le séjour de personnes adultes handicapées, à titre permanent ou temporaire, dans des établissements spécialisés habilités à l'aide sociale départementale.

Une décision d'orientation de la CDAPH vers un type d'établissement est nécessaire. Le dossier de demande d'ASH doit être déposé auprès du Centre communal d'Action sociale de son lieu de résidence qui sera ensuite transmis au Conseil départemental.

#### ➤ L'Aide ménagère

Elle permet, sous conditions, la prise en charge des coûts d'un service prestataire d'aide à domicile.

Tout comme l'ASH, une demande doit être faite auprès du CCAS du lieu de résidence.

De la documentation est également disponible, notamment :

➤ le Conseil Départemental et Place-handicap éditent deux guides pratiques destinés aux personnes handicapées pour les aider dans leur vie quotidienne :

- Le guide de la personne handicapée de 0 à 20 ans
- Le guide de la personne handicapée Adulte

➤ 3 plaquettes d'informations sont également disponibles à la MDPH :

- Un lieu unique, la MDPH
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

➤ La liste des établissements et services médico-sociaux en Seine-Saint-Denis pour enfants et adolescents et pour adultes.

## LES INSTITUTIONS versant des AIDES FINANCIERES

### ***Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis***

Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis comprend un service des personnes handicapées qui a pour missions de :

➤ contribuer au maintien et à la qualité de la vie à domicile des personnes handicapées ; pour cela, il assure le versement de prestations telles la prestation de compensation du handicap (PCH), l'aide ménagère et développe des actions de promotion

de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité (guide culturel, PAM 93...)

➤ améliorer la qualité de l'offre d'accueil en établissements : pour cela, il accompagne et contrôle les établissements de sa compétence et assure l'accès aux droits des personnes en matière d'aide sociale à l'hébergement (ASH)

Le service des personnes handicapées élabore avec ses partenaires, met en œuvre et suit le schéma départemental en faveur des personnes handicapées

regroupant un ensemble d'actions dans les domaines de la vie quotidienne, du sport, de l'accessibilité... de l'enfance à l'âge adulte.

Le Conseil départemental élabore également le Règlement départemental d'aide sociale (RDAS), document rassemblant les différentes prestations d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes adultes handicapées.

Le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées et le RDAS sont consultables et téléchargeables sur le site internet

[www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)

**Contact :**  
Conseil Départemental  
Direction de la Population Agée et des Personnes Handicapées- Immeuble Verdi  
8 à 22 rue du chemin vert  
93000 Bobigny  
Tél. 01.43.93.85.75

.....

## **La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis**

La Caisse d'Allocations Familiales est un acteur intervenant dans le champ du handicap.

Elle verse l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), la majoration spécifique parent isolé, l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et la majoration pour vie autonome.

Ces prestations sont attribuées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) après demande auprès de la MDPH de Seine-Saint-Denis excepté pour la majoration à la vie autonome dont la demande doit être faite auprès de la CAF.

Les dossiers sont à retirer auprès de l'accueil de la MDPH ou téléchargeable sur son site internet [www.place-handicap.fr](http://www.place-handicap.fr)

Plus d'informations sur les droits en situation de handicap sur le site internet [www.caf.fr/aides-et-services/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/vous-etes-dans-une-situation-de-handicap](http://www.caf.fr/aides-et-services/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/vous-etes-dans-une-situation-de-handicap)

**Contact :**  
Caf de la Seine-Saint-Denis  
93024 Bobigny Cedex  
Tél. 0810 25 93 10 (prix d'un appel local)  
du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00  
et de 13h00 à 16h15

# L'ACCOMPAGNEMENT dans les DEMARCHES

## LES PERMANENCES ASSOCIATIVES A LA MDPH

La MDPH met à la disposition des Associations partenaires du GIP-MDPH, un lieu pour recevoir, écouter et accompagner les personnes handicapées et leurs familles.

- ▶ Le Cap emploi (UNIRH93)
- ▶ La Fédération des particuliers-employeurs (FEPEM)
- ▶ Le SAMSAH l'Oranger
- ▶ Le SAMSAH Rémora93 (Association Voir Ensemble)
- ▶ Le relais des aidants
- ▶ l'UDAF93
- ▶ L'union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

.....

## LES MISSIONS, POLES, COORDINATIONS ET SERVICES HANDICAP DE SEINE-SAINT- DENIS

Les Missions, Pôles, Services ou Coordinations Handicap, sont des structures municipales, ou liées au CCAS, créées à l'initiative des communes.

Structurées de manières différentes selon les villes, ces services ont en commun la coordination de la Commission Communale d'Accessibilité. Cette Commission est une obligation pour les villes de plus de 5000 habitants, conformément à la loi du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des

chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Elle a pour objectif principal de favoriser l'accessibilité sur la commune à toute personne en situation de handicap en élaborant un état des lieux de l'accessibilité sur toute la chaîne de déplacement, et un suivi des travaux et de la mise en conformité de l'espace public.

Au-delà de la Commission Communale d'Accessibilité, les services proposés varient d'une commune à l'autre. Pour la plupart, ces structures travaillent en transversalité avec les services municipaux, ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs.

Elles ont une fonction de ressource mais n'accueillent pas tous les types de public.

Certaines communes ont des spécificités dans leurs offres de services, comme la sensibilisation au handicap, l'accompagnement des enfants, le retour à l'emploi, ou encore la mise en place de groupe de parole pour les aidants,...

Impliquées dans les politiques territoriales, notamment à travers les schémas départementaux des personnes handicapées, plusieurs missions handicap se sont fédérées en un réseau départemental, « le réseau Villes handicap 93 ». Créé en 2006 celui-ci a permis, entre autre, à ses services d'impulser et d'accompagner la mise en œuvre d'actions dans le domaine du handicap : autisme, polyhandicap...

Chaque fiche d'information présentée ci-dessous met en relief la singularité de chaque service : ses missions et actions dans le domaine du handicap.

## Mission Handicap de la Ville d'Aulnay-Sous-Bois

### Missions/objectifs :

- Accueil du public en situation de handicap sur place ou à domicile sur toute problématique liée au handicap. Extension du service aux aidants familiaux.
- Soutien à la parentalité
- Dispositif d'auxiliaires d'intégration : accompagnement des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire : petite enfance, parcours scolaire et centres de loisirs.
- Coordination de la Commission Communale d'Accessibilité - Accessibilité de l'espace public. (Article 46 de la Loi du 11 février 2005).
- Actions de formation, de sensibilisation au handicap en fonction des demandes.
- Développement et recensement de ressources afin de faciliter la participation des personnes handicapées à la vie publique.

### Services proposés :

- Accueil du public en situation de handicap sur place ou à domicile. Service dédié à la personne en situation de handicap de tout âge et tout type de handicap. Extension du service aux aidants familiaux. Ce service ressource informe, soutient la personne dans ses démarches, oriente et assure une fonction d'interface et de relais vers les partenaires institutionnels, associations et services de soins. (Ne se substitue pas au travail des assistantes sociales dédié à l'accès aux droits des personnes).
- Soutien à la parentalité : animation de groupes de parole à destination de parents d'enfants handicapés et soutien d'un Collectif de parents dans la réalisation de leurs projets.
- Dispositif d'auxiliaires d'intégration : accompagnement de l'enfant en situation de handicap sur les secteurs : scolaire, petite enfance, et centres de loisirs. Dans les écoles ce travail est rendu possible grâce à une Convention de partenariat tripartite : Education nationale, Inter secteur de pédopsychiatrie et ville d'Aulnay-Sous-Bois.

➤ Coordination de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA): mise en accessibilité de l'espace public. Organisation et animation des réunions plénières de la C.C.A et rédaction d'un rapport annuel présentant les travaux et actions réalisés par les services municipaux. (Article 46 de la Loi du 11 février 2005).

➤ Actions de formation, de sensibilisation au handicap en fonction des demandes. Développement d'actions visant à faciliter l'accès, l'inclusion et la participation de la personne handicapée dans tous les aspects de la vie locale relevant des compétences de la commune.

➤ Développement de ressources grâce à l'activation d'un réseau internes et externes à la commune. Objectif : Faciliter la participation des personnes handicapées à la vie publique

Les personnes peuvent venir sur place à la Mission handicap. L'accueil du public se fait tous les matins sans rendez-vous ou encore sur des rendez-vous avec le chef de service. Le service peut être sollicité par téléphone ou par mail pour tout renseignement.

Visites à domicile possibles en fonction des besoins.

### Contact :

Muriel HASSANI – Chef de service  
CMES Louis PASTEUR – 8/10 rue Coullemont  
93600 Aulnay-Sous-Bois  
missionhandicap@aulnay-sous-bois.com  
Tél. : 01 48 79 62 70  
Fax : 01 48 79 41 10  
www.aulnay-sous-bois.fr

Site Internet de la Commune : Développement d'un espace d'information dédié aux personnes handicapées

## Mission Ville Handicap du Blanc-Mesnil

### Missions/objectifs :

Animation d'une dynamique transversale locale afin de favoriser la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie sociale locale relevant des compétences de la commune.

### Services proposés :

- Fonction ressource
  - Accueil du public (plus particulièrement pour les situations qui n'aboutissent pas avec les services ordinaires de la commune)
  - Actions de sensibilisation (animation de journées ou d'ateliers avec les scolaires ou dans le cadre d'initiatives municipales)
  - Réseau Ville Handicap 93 (Réseau professionnel départemental - 12 villes représentées - questions diverses, autisme, polyhandicap...)
- Mise en œuvre de la Commission Communale d'Accessibilité (C.C.A.)
  - Organisation et animation de la CCA + rapports annuels
  - Accessibilité de la voirie, avec la mise en œuvre du PAVE (Plan d'accessibilité de la voirie)
  - Accessibilité des ERP (établissements recevant du public) avec la mise en œuvre des Ad'ap (agendas de l'accessibilité programmée)
  - Le recensement de l'offre de logement accessible
- L'accueil des enfants dans les structures collectives de la ville
  - Coordination des services municipaux pour un projet commun structuré autour de l'accueil d'enfants
- L'emploi
  - Suivi de la mise en œuvre de la convention FIPHFP (Projet interne piloté par la DRH)
  - Coordination d'un projet partenarial, avec les structures de l'emploi et du développement économique, pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les personnes peuvent solliciter le service sur rendez-vous par téléphone, par mail ou sur place.

### Contact :

Mission Ville Handicap  
2 chargées de mission :  
Sophie Beauvillain, Frédérique Cousin  
Pole des services publics  
5 rue Emile Khan  
93150 Le Blanc-Mesnil  
s.beauvillain@blancmesnil.fr  
f.cousin@blancmesnil.fr  
tél. 01 45 91 71 65 / 01 45 91 70 22  
Fax 01 48 67 83 90  
[www.blancmesnil.fr](http://www.blancmesnil.fr)

## Mission Handicap CCAS de Saint-Ouen

La Mission Handicap est un service ressource qui a pour objectif d'être un réel interlocuteur sur les questions du handicap et en même temps une interface entre les demandes des personnes concernées (particulier, association, institution...) et les autres services de la mairie. Ceci afin de construire ensemble des réponses adaptées pour rendre davantage la ville accessible à tous.

### Services proposés :

- Informer, participer à la réflexion sur les problèmes causés par la situation de handicap, contribuer à initier des actions collectives avec les partenaires institutionnels et associatifs afin d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et leur entourage.
- Etre un interlocuteur privilégié des services municipaux sur les questions du handicap.
- Mise en place de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées en application de la loi du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Cette commission a pour objectif principal de favoriser l'accessibilité sur la commune à toute personne en situation de handicap en élaborant sur toute la chaîne de déplacement, un état des lieux de l'accessibilité de la commune.

➤ Favoriser la concertation et mobiliser les partenaires dans la recherche et la construction de réponses aux besoins des personnes handicapées.

➤ Apporter des connaissances et faire des propositions aux services de la ville pour favoriser la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans tous les projets municipaux d'aménagement, de construction et de réhabilitation.

➤ Impulser et fédérer des initiatives en direction des personnes handicapées.

➤ Organiser des manifestations sur la ville, destinées à sensibiliser l'ensemble de la population aux différents handicaps et à favoriser leur intégration dans la cité.

➤ Défendre l'idée que notre service, au-delà du handicap, apporte des réponses à l'ensemble de nos concitoyens qui un jour ou l'autre pourrait être confronté, à des degrés divers, à des situations de handicap (accident temporaire, maman avec un landau, vieillissement, etc...)

Reçoit sur rendez-vous les usagers sur orientation des services municipaux ou des élus.

#### Contact :

Hélène GITTON-LE CALVE, chargée de Mission Handicap  
6 place de la République  
93400 Saint-Ouen  
hgitton@mairie-saint-ouen.fr  
Tél. 01.49.45.68.67  
Fax 01.49.45.68.02  
[www.saint-ouen.fr](http://www.saint-ouen.fr)

## Coordination municipale du handicap d'Aubervilliers

### Missions/objectifs :

Accueillir, Informer, Orienter les personnes handicapées et leurs familles dans leurs démarches liées au handicap.

### Services proposés :

➤ Aide à la complétude des dossiers MDPH et Recours

➤ Demande de financement pour la prestation d'aide ménagère

➤ Aide à la recherche d'établissement (ESAT, IME,...)

➤ Recherche d'activités artistiques, culturelles et sportives adaptées à la situation de la personne

➤ Recherche de vacances spécifiques adaptées

➤ Possibilités de visites à domicile

➤ Rôle de coordination et d'information auprès des partenaires

➤ Participation à des projets portés par le service : groupe de travail sur l'autisme, rencontres de soutien et d'information pour les aidants de personnes âgées et personnes handicapées, en collaboration avec le CLIC.

#### Contact :

5 rue du Docteur Pesqué  
93300 Aubervilliers  
cmh@mairie-aubervilliers.fr  
tél. : 01 48 11 21 93  
[www.aubervilliers.fr](http://www.aubervilliers.fr)

## **Mission Handicap de la Ville de Montreuil**

La mission handicap travaille en interne avec l'ensemble des directions municipales pour affirmer le caractère transversal de toute action en direction des personnes handicapées. En externe, elle est en lien avec les différentes associations et structures médico-sociales locales pour créer des liens et favoriser leur ancrage sur le territoire.

Pour les parents d'enfant porteur de handicap, habitant la ville de Montreuil : mise en place d'un groupe de paroles

Pas d'accueil du public

### **Contact :**

Chargée de mission handicap.  
3, rue de Rosny  
93100 Montreuil  
missionhandicap@montreuil.fr  
tél.: 01 48 70 64 29  
[www.montreuil.fr](http://www.montreuil.fr)

## **Pôle Prévention Santé Handicap de Pantin**

Dans le cadre de ses missions, le pôle Prévention Santé Handicap coordonne la Commission Communale d'Accessibilité et les groupes de travail qui l'alimentent, notamment voirie, ERP et communication. Le pôle développe également des actions de sensibilisation sur les différents handicaps, auprès de la population.

Le pôle prévention santé handicap n'est pas ouvert au public pour la thématique handicap.

### **Contact :**

Isabelle Granger  
84/88, Avenue du Général Leclerc  
93500 Pantin  
i.granger@ville-pantin.fr  
Tél. : 01 49 15 38 40  
Fax : 01 49 15 45 57  
[www.ville-pantin.fr](http://www.ville-pantin.fr)

## **Mission handicap de Saint-Denis**

### **Missions/objectifs :**

Favoriser la prise en compte des personnes en situation de handicap sur le territoire de Saint-Denis en :

- travaillant, avec l'ensemble des directions et services municipaux, à la prise en compte de ce public et de ses spécificités dans leurs missions quotidiennes ; Cela peut passer par le développement de projets spécifiques (accueil renforcé en centre de loisirs, par exemple)
- développant le travail en partenariat au niveau local

### **Services proposés :**

- Appui aux directions municipales dans le développement de projets relatifs au handicap
- Soutien aux partenaires locaux pour leur permettre de porter au mieux leurs projets
- Informations et conseils sur des questions relatives au handicap

La mission handicap de Saint-Denis ne fait pas d'accueil de public. Toutefois, elle peut être saisie et intervenir sur certaines situations complexes.

### **Contact :**

Mission handicap  
Centre administratif, BP 269  
93205 Saint-Denis Cedex  
caroline.bonnot@ville-saint-denis.fr  
téléphone : 01 49 33 68 76  
[www.ville-saint-denis.fr](http://www.ville-saint-denis.fr)

## **Mission Handicap de la ville de Tremblay-en-France**

La mission handicap collabore en interne avec l'ensemble des services municipaux pour la mise en œuvre de la loi de février 2005 :

➤ Accessibilité de la voirie, des ERP, des commerces ... en lien avec la Direction des services techniques et le service du développement économique. La Mission handicap pilote la Commission Communale d'Accessibilité.

➤ Travail avec les Direction de la Petite enfance, de l'enfance et de l'enseignement afin de permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap.

➤ Réflexion sur la mise ne place d'un partenariat avec l'Education Nationale pour la scolarisation des enfants en situation de handicap (passerelle entre la crèche et l'école) .

➤ Participation aux actions de sensibilisation des publics à la problématique du handicap (Intégrathlon, city-raid...).

➤ Partenariat avec la Direction des ressources humaines dans le cadre du FIPHFP.

➤ Implication dans le Contrat Local de Santé via un groupe de travail « Prévention de l'autonomie ».

La mission Handicap est aussi chargée de renforcer le partenariat avec les structures médico-sociales locales et externes, ainsi qu'avec les associations afin de créer du lien et favoriser l'accueil et l'orientation des personnes en situation de handicap et/ou de leurs familles.

La mission Handicap n'a pas, pour l'instant, vocation à accueillir le public.

La réflexion menée par la mission Handicap de la ville de Tremblay-en-France concerne, pour le moment, de façon plus spécifique le public «enfant».

### Contact :

Françoise POITRIMOLE  
7 bis Cours de la République  
93290 Tremblay-en-France  
f.poitrimole@tremblayenfrance.fr  
Tél. 01.49.63.63.45  
Fax : 01.48.61.87.96

## **Mission Dépendance-Handicap de Villepinte**

Accueil et accompagnement des familles en lien avec la dépendance et du handicap  
Lieu ressource au service prévention santé sur la santé, la prévention des risques, le handicap...

Contact par courrier, par téléphone, par mail et sur rendez-vous, par interpellation d'assistante sociale, CCAS, services de la ville, autres partenaires sociaux...

### Contact :

Mission Dépendance et Handicap  
Service Prévention Santé  
5 rue Pierre AUDAT  
93 420 VILLEPINTÉ  
aberaudias@ville-villepinte.fr  
Tél. 01 43 85 96 09

## **Unité Prévention Santé Handicap de Rosny**

Cette unité au sein de la Mairie de Rosny-sous-Bois constitue un lieu de ressources pour toutes les questions relatives au handicap. Son rôle est d'informer, conseiller, orienter, aider la personne handicapée et sa famille dans les démarches administratives.

L'Unité Prévention Santé Handicap informe, conseille et oriente les personnes handicapées et leurs familles pour toutes les questions sur les différentes prestations liées au handicap, à la santé, au logement, aux transports, à l'accessibilité, au travail, à la formation, à l'orientation, à la culture, au sport, aux loisirs des personnes en situation de handicap etc...

Le demandeur vient directement nous voir sur place ou nous contacte par téléphone. L'Unité Prévention Santé Handicap dispose d'un bureau situé dans une annexe face à la Mairie de Rosny-sous-Bois. Accueil des personnes le matin sans rendez-vous, l'après-midi avec rendez-vous. Fermé au public le jeudi après-midi.

**Contact :**

Monique GARCIA  
Hôtel de Ville 20 rue Claude Pernès  
93110 Rosny-sous-Bois  
mgarcia@mairie-rosny-sous-bois.fr  
Tél. 01 49 35 37 00 - poste 39 52  
[www.rosny93.fr](http://www.rosny93.fr)

## LES CIRCONSCRIPTIONS DE SERVICE SOCIAL DE SEINE-SAINT-DENIS

Les circonscriptions départementales de service social, présentes sur les communes du département, assurent un service de proximité à la population autour de l'action sociale.

Les professionnels de l'action sociale (assistants de service social, conseillers en économie sociale familiale, éducateurs, médecins...) reçoivent le public afin d'informer, orienter et accompagner en matière de prévention, de protection, d'insertion.

L'accès aux droits commun est une priorité ainsi les professionnels informent, conseillent, accompagnent dans la constitution de dossiers administratifs, orientent vers les partenaires.

Les coordonnées des circonscriptions de service social de Seine-Saint-Denis sont disponibles sur le site de Département : [www.seine-saint-denis.fr/Circonscriptions-de-service-social](http://www.seine-saint-denis.fr/Circonscriptions-de-service-social)

## LES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DE SEINE-SAINT-DENIS (CCAS)

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont des établissements publics gérés par un conseil d'administration et présidé par le Maire.

Les CCAS gèrent plusieurs secteurs en relation avec l'aide aux personnes, et :

➤ instruisent les demandes d'aides pour le compte de l'Etat, du département (aides légales) et de la commune (aides facultatives);

➤ reçoivent, informent et orientent le public dans le cadre de la prévention sociale, et notamment dans différentes démarches qu'ils rencontrent : handicap (aide ménagère, aide sociale à l'hébergement, aides ponctuelles), logement inadapté, expulsion, difficultés financières,...

➤ reçoivent et instruisent les demandes de logement social pour le compte de la Ville et de la Préfecture;

➤ gèrent et organisent de nombreux services à destination des personnes âgées et handicapées : petit dépannage, téléalarme, portage de repas à domicile, portages de livres à domicile, Service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées et handicapées (SSIAD).

Les coordonnées des centres communaux d'action sociale de Seine-Saint-Denis sont disponibles sur le site de l'UDCCAS- Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de Seine-Saint-Denis : [www.udccas93.fr](http://www.udccas93.fr)

# LES AIDES JURIDIQUES

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD)

Le CDAD de Seine-Saint-Denis - Conseil Départemental de l'Accès au Droit- est un groupement d'intérêt public doté de la personnalité morale, placé sous la présidence du président du tribunal de grande instance de Bobigny.

Cette structure réunit différents acteurs qui œuvrent pour l'accès au droit dans le département : les professionnels du droit (comme les avocats, les notaires et les huissiers de justice), les collectivités locales en charge des politiques sociales, les associations spécialisées, l'Etat.

Elle assure une permanence de renseignements juridiques dédiée aux personnes âgées et handicapées : du lundi au vendredi de 9h à 16h  
tél : 01 41 50 34 20

### Contact :

Tribunal de grande instance de Bobigny  
173, avenue Paul Vaillant Couturier  
93008 Bobigny  
Tel. : 01.48.95.61.16 (secrétariat)  
Tel. : 01.48.95.13.13  
contact@cdad-93.com

## LES MAISONS DE JUSTICE ET DE DROITS (MJD)

Elles assurent notamment l'accueil, l'aide et l'information des justiciables : exercice de leurs droits, aide aux victimes...

Les MJD sont placées sous l'autorité d'un magistrat et s'organisent dans le cadre de conventions entre les autorités judiciaires, les préfets et une ou plusieurs collectivités locales.

Elles sont de véritables services publics de proximité, d'accès au droit et de résolution des conflits.

M.J.D d'Aubervilliers  
20, rue Bernard et Mazoyer  
93300 Aubervilliers  
Tél : 01.48.11.32.24

M.J.D d'Epinay  
1, rue de la Terrasse  
93800 EPINAY-SUR-SEINE  
Tél : 01.48.23.22.27

M.J.D de Clichy sous Bois / Montfermeil  
201, allée de Gagny  
93390 CLICHY SOUS BOIS  
Tél : 01.41.70.38.20

M.J.D de la Courneuve  
2, avenue de la République  
93120 LA COURNEUVE  
Tél : 01.49.92.62.05

M.J.D de Pantin  
25, Ter rue du Pré-Saint-Gervais  
93500 PANTIN  
Tél : 01.41.83.66.41

M.J.D de Saint-Denis  
16, rue des Boucheries  
93200 SAINT-DENIS  
Tél : 01.55.84.05.30

M.J.D du Blanc-Mesnil  
7, rue Emile Kahn  
93150 LE BLANC-MESNIL  
Tél : 01.45.91.93.50

## **LES POINTS D'ACCES AU DROIT (PAD)**

Les Points d'Accès au Droit (PAD) accueillent gratuitement et anonymement les personnes rencontrant un problème juridique et/ou administratif.

L'annuaire des Points d'Accès au Droit sont disponible sur le site du ministère de la justice :

**[www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/annuaire-des-points-daccés-au-droit](http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/annuaire-des-points-daccés-au-droit)**

# LA PROTECTION JURIDIQUE de la PERSONNE HANDICAPEE

*La loi du 5 mars 2007 maintient trois régimes de protection : la sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle.*

*La mesure est proportionnée et individualisée en fonction du degré d'altération des facultés personnelles de l'intéressée.*

*De plus, il est possible d'organiser à l'avance la protection de son enfant, avec l'instauration d'un mandat de protection future.*

## **LES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE**

### **La sauvegarde de justice : un régime provisoire**

C'est le premier niveau de protection et le plus rapide à mettre en place. Il s'agit d'apporter immédiatement un minimum de sécurité à la personne concernée avec un régime de courte durée.

Cette mesure peut avoir pour origine un médecin pour son patient qui a besoin d'être protégé dans les actes de la vie civile. Ainsi, il en fait la déclaration au Procureur de la République du lieu de traitement. Un juge peut également ordonner cette mesure après réception d'une demande accompagnée d'un certificat circonstancié rédigé par un médecin choisi sur une liste établie par le procureur de la République.

## **La curatelle : un régime d'assistance**

Ce régime vise les personnes majeures qui, sans être hors d'état d'agir elles-mêmes, ont besoin d'être assistées ou contrôlées de manière continue dans les actes importants de la vie civile.

C'est le juge des tutelles qui ordonne cette mesure après réception d'une demande écrite accompagnée obligatoirement d'un certificat médical rédigé par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République, qui établit l'altération des facultés de la personne.

Seules les personnes suivantes peuvent faire la demande : la personne elle-même, le conjoint ou partenaire, un membre de la famille, une personne très proche et le procureur de la République saisi par un professionnel.

Le choix du curateur se fait dans la mesure du possible en tenant compte des sentiments exprimés par la personne à protéger, son contexte relationnel et familial (conjoint, parent, proche...).

Cf ci-après : « faire une demande de tutelle ou de curatelle »

## **La tutelle : un régime de représentation**

C'est le régime le plus contraignant. La personne ne peut pas accomplir elle-même les actes de la vie civile, elle a besoin d'être représentée d'une manière continue.

Les conditions de mise en œuvre de la tutelle sont les mêmes que pour la curatelle : Cf ci-après : « faire une demande de tutelle ou de curatelle »

Le certificat médical décrit l'altération des facultés du majeur et donne des éléments sur son évolution prévisible. Il précise les conséquences de cette altération et indique si la personne est en état d'être auditionnée.

Le choix du tuteur se fait dans les mêmes conditions que celles pour un curateur : audition, désignation d'un ou plusieurs tuteurs...).

Il peut s'agir d'un tuteur familial ou professionnel tel que l'UDAF cf tableau UDAF ci-dessous.

L'UDAF 93 - Union départementale des Associations familiales de Seine-Saint-Denis - apporte écoute, aides, conseils, informations aux familles de Seine-Saint-Denis.

Egalement, l'UDAF 93 compte un service d'aïdants aux tuteurs familiaux. Il s'agit d'un service gratuit d'informations et de soutien des personnes appelées à exercer, ou exerçant une mesure de protection juridique d'un proche.

Contact :

Par téléphone au 01 49 35 33 25

Par courriel : [satf@udaf93.unaf.fr](mailto:satf@udaf93.unaf.fr)

Par courrier : UDAF 93 - Service ATF

16 rue Hector Berlioz

93011 Bobigny

[www.udaf93.fr](http://www.udaf93.fr)

### **Faire une demande de tutelle ou curatelle**

Le demandeur saisit, par requête, le Juge des Tutelles du Tribunal d'Instance dont dépend le lieu de résidence de la personne à protéger.

La requête doit être écrite et adressée au secrétariat-greffe du tribunal.

Elle mentionne :

- l'état civil de la personne à protéger ;
- les raisons de la demande ;
- les coordonnées de la famille proche ;
- si possible le patrimoine de la personne à protéger.
- obligatoirement un certificat médical établi par un médecin spécialiste inscrit sur une liste établie par le Procureur de la République. En l'absence de certificat, la requête n'est pas recevable. Coût de ce certificat : 160€ minimum.

Cette liste est disponible auprès du service civil du parquet des tribunaux de grande instance, ou du service des tutelles du tribunal d'instance dont dépend la personne à placer sous protection.



## **LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE**

Ce mandat permet d'organiser la protection future d'un enfant handicapé : dans ce cas, le mandat doit être fait sous la forme d'un acte notarié, et peut porter sur la protection de la personne, sur celle de ses biens ou les deux.

La personne demandant la conclusion d'un mandat doit exercer l'autorité parentale ou assumer la charge matérielle et affective de l'enfant si celui-ci est majeur.

Le mandat ne s'appliquera que lorsque l'enfant sera majeur, au décès du parent ou lorsque celui-ci ne peut plus prendre soin de son enfant handicapé après établissement d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que l'enfant ne peut plus pourvoir seul à ses intérêts en raison d'une altération de ses facultés personnelles.

Plus d'informations sur les mesures de protection, le mandat de protection future (formulaire disponible en téléchargement) sur le site Internet du Ministère de la justice : [www.vos-droits.justice.gouv.fr/tutelle-curatelle-et-sauvegarde-11960](http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/tutelle-curatelle-et-sauvegarde-11960)

**PROJET  
de  
VIE**

# LES LIEUX D'ACCUEIL des ENFANTS

## **LES MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT HANDICAPÉ : UN GUIDE EN SEINE-SAINT- DENIS**

Le guide des modes d'accueil élaboré par le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis est un guide pratique réunissant les conseils utiles et les témoignages susceptibles d'éclairer dans leurs parcours les parents d'enfant porteur de handicap.

Ce guide réunit des conseils utiles et des témoignages : de l'accompagnement médical au suivi administratif et du soutien à la parentalité aux engagements pris pour le développement des modes d'accueil adaptés pour le jeune enfant, à l'image du dispositif « Trait d'union » favorisant l'accueil chez des assistant(e)s maternel(le)s.

Il témoigne également du travail de concertation mené notamment entre la MDPH de Seine-Saint-Denis et l'Education Nationale sur l'amélioration des passerelles entre la petite enfance, la scolarisation et l'accès aux loisirs.

Ce guide est téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis :  
[www.seine-saint-denis.fr/Quel-mode-d-accueil-pour-mon.html](http://www.seine-saint-denis.fr/Quel-mode-d-accueil-pour-mon.html)



# LA SCOLARISATION

*Dans le cadre d'une demande de reconnaissance et d'aides pour l'enfant en situation de handicap, un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est établi. Il fait partie du Plan Personnalisé de Compensation établi par la MDPH.*

*Celui-ci définit les modalités de scolarité et prend en compte les dimensions scolaires, éducatives et thérapeutiques de l'intégration en milieu scolaire. Il est élaboré avec les parents par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH et présenté en CDAPH qui statuera sur l'orientation scolaire la mieux adaptée pour l'enfant.*

## Contact :

Place Handicap- MDPH de Seine-Saint-Denis  
Immeuble Erik Satie  
7/11 rue Erik Satie - 93000 Bobigny

## Accueil physique

- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30,  
- le vendredi de 9h à 12h.

## Accueil téléphonique au 01.83.74.50.00

- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h,  
- le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

## LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN MILIEU ORDINAIRE

Réaffirmée par la loi du 11 février 2005, tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou l'établissement, collège ou lycée, le plus proche de son domicile. Cet établissement constitue son établissement scolaire de référence.

Ainsi la scolarisation peut être individuelle en classe ordinaire et ou collective dans des dispositifs spécialisés : CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) en école primaire, UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) en collège et lycée.

Dans le cadre de ce projet, il peut être préconisé l'intervention d'Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH).

Un projet d'accueil individualisé est établi par le directeur de l'établissement avec la famille et le médecin scolaire ou de la PMI. Celui-ci est mis en place lorsque la scolarité d'un élève nécessite un aménagement sans qu'il soit nécessaire de recourir aux dispositions prévues dans le PPS.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale en Seine-Saint-Denis (DSDEN93) met à jour son annuaire sur son site Internet -Unité scolarisation des élèves porteurs de handicap :

[www.dsden93.ac-creteil.fr/annuaire/annuaire.php?structure=BOBIGNY2ASH](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/annuaire/annuaire.php?structure=BOBIGNY2ASH)

Intégrascal est un site Internet destiné aux enseignants et aux professionnels de l'éducation amenés à accueillir des enfants malades et/ou handicapés. Il est également ouvert aux familles, aux enfants et adolescents concernés.

Ce site apporte des informations généralistes et a pour fonction de sensibiliser les acteurs de la scolarisation à l'accueil des enfants handicapés :

[www.integrascal.fr](http://www.integrascal.fr)

.....

## **LES SERVICES DE SOIN ET D'EDUCATION SPECIALISEE A DOMICILE (SESSAD) / ENVOLUDIA**

Les SESSAD prennent en charge les enfants et adolescents handicapés moteurs avec ou sans troubles associés et polyhandicapés âgés de 0 à 20 ans.

### **Missions/objectifs :**

➤ L'évaluation et la mise en place d'un projet adapté et personnalisé dans le cadre d'un accompagnement thérapeutique, psychologique, éducatif et social.

➤ L'information et le soutien des familles ainsi que la participation de l'enfant et de sa famille à son projet tout au long de son parcours.

➤ L'information et la coordination des différents acteurs autour du projet de l'enfant.

➤ Les SESSAD constituent un dispositif dont la particularité est d'offrir ses services sur les lieux de vie de l'enfant et sa famille : domicile-école-centre de loisirs... la majorité des accompagnements rééducatifs ou éducatifs se font sur le temps scolaire pour éviter ainsi un emploi du temps trop chargé aux enfants scolarisés.

Pour chaque jeune, un projet thérapeutique et éducatif est élaboré avec l'enfant et sa famille en lien avec le projet de scolarisation.

### **Services proposés**

➤ La socialisation et scolarisation : un projet individualisé est rédigé par les différents partenaires chaque année. Pour les jeunes enfants et enfants polyhandicapés, le travail d'intégration en halte-garderie, crèches, et écoles maternelle est une priorité pour les services et les familles.

➤ Le suivi médical : le médecin du service a la responsabilité du suivi de sa prescription rééducative. En aucun cas il ne remplace le médecin traitant. Le médecin des SESSAD coordonne et assure le lien avec les autres médecins. Le médecin peut prescrire des prises en charge extérieures au SESSAD, lorsque celui-ci n'est pas en mesure de les assurer.

➤ L'accompagnement : chaque professionnel intervient directement auprès des enfants quel que soit le lieu où il se trouve. L'accompagnement peut se faire dans le cadre de groupe. Dans leur emploi du temps et de façon ponctuelle, les intervenants peuvent participer aux consultations, aux réunions trimestrielles des collectivités de la petite enfance et dans les écoles.

➤ Organisation fonctionnelle : le SESSAD est ouvert 235 jours par an (fermeture 3 semaines l'été et 2 semaines à Noël). Le service est assuré du lundi au vendredi entre 8 heures 30 et 17 heures.

Important : L'admission ne peut être effective qu'après avis notifié par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées suite à la demande déposée à la MDPH.

SESSAD d'Aulnay  
103, rue Pierre-Jouhet  
93600 Aulnay-sous-Bois  
Tél. : 01 48 68 45 90  
Fax. : 01 48 79 82 70  
[rmehiaoui@envoludia.org](mailto:rmehiaoui@envoludia.org)

.....

SESSAD Raincy  
29 Bd du Midi  
93340 Le Raincy  
Tél. : 01 41 53 09 09  
Fax. : 01 41 53 09 02  
[schaalal@envoludia.org](mailto:schaalal@envoludia.org)

.....

## **LE SERVICE D'EDUCATION, DE SOINS ET D'AIDE A DOMICILE (SESAD) LE CAP VERT/ CESAP**

Le SESAD Le CAP Vert accompagne 50 enfants polyhandicapés de 0 à 12 ans habitants le département.

### **Missions/objectifs :**

- En associant la famille, Le SESAD Le Cap Vert favorise l'accompagnement global précoce de l'enfant polyhandicapé ;
- Il accompagne l'enfant dans la découverte de ses potentialités
  - Il coordonne et assure la cohérence du parcours de soins
  - Il travaille avec les parents la place de l'enfant au sein de la famille et de son environnement
  - Il peut proposer de nouveaux espaces de socialisation (crèche, halte-garderie, école, loisirs, groupe d'activité...)
  - Il travaille en réseau avec l'ensemble des partenaires
  - \_ Il est Centre ressources pour la famille

### **Services proposés :**

- Elaboration avec la famille d'un projet personnalisé
- Accompagnement de l'enfant à domicile ou sur ses lieux d'accueil : crèche, école, halte-garderie
- Coordination médicale par le neuro-pédiatre du service
- Orthopédie et confort
- Nutrition et alimentation
- Ecoute psychologique
- Accompagnement social (allocations, orientations, séjour temporaire....)

Les parents peuvent solliciter le service par courrier ou téléphone. Une rencontre est proposée aux parents et à l'enfant avec la directrice et la psychologue et une consultation médicale est organisée avec le neuro-pédiatre du service.

Si le service a les moyens de répondre aux besoins de l'enfant et que les parents en sont d'accord un accompagnement peut être organisé. Pour qu'une admission soit prononcée par les SESAD Le Cap Vert il est nécessaire que la MDPH ait établie une notification d'orientation pour le service.

### **Contact :**

SESAD Le Cap Vert / CESAP  
1 à 7 Allée de Bragance  
93320 Les Pavillons sous Bois  
Tel : 01 41 55 19 19  
Fax : 01 41 55 19 18  
lecapvert@cesap.asso.fr  
[www.cesap.asso.fr](http://www.cesap.asso.fr)

### **Accès/Transport :**

Voiture : RN3 puis avenue Victor Hugo Les pavillons sous Bois  
RER : Ligne B (Aulnay) ou E (Bondy) puis tram-train T4 Gare de Gargan  
Bus : 146 ligne Le Bourget RER- Montfermeil Les Bosquets ( arrêt Gare de Gargan)

.....

## **LA SCOLARISATION EN ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL**

Toutes les admissions dans les établissements médico-sociaux pour enfants (IME, EME, IEM..) doivent faire l'objet d'une notification d'orientation décidée lors de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées qui statuent sur les demandes déposées à la MDPH.

### **IME et IEM**

Ils accueillent des enfants atteints de polyhandicap (association d'une déficience mentale grave à une déficience motrice importante) entraînant une réduction notable de leur autonomie.

L'accueil se fait en internat, en semi-internat, en externat ou en accueil temporaire.

Les enfants sourds et aveugles sont considérés comme plurihandicapés et sont accueillis en institut pour déficients sensoriels (établissements pour enfants et adolescents déficients visuels ou déficients auditifs).

## **EME Externat Médico Educatif LE CAP VERT - CESAP**

### **Missions/objectifs :**

En associant la famille, l'EME Le Cap Vert favorise l'accompagnement global précoce de l'enfant polyhandicapé ; il accueille des enfants polyhandicapés résidents en Seine-Saint-Denis âgés de 0 à 12 ans. Il accompagne l'enfant dans la découverte de ses potentialités par le biais de supports adaptés en individuel ou en groupe (activités variées, scolarité, Méthode Makaton, psychomotricité, kinésithérapie.....) Il coordonne et assure la cohérence du parcours de soins  
Il travaille avec les parents la place de l'enfant au sein de la famille et de son environnement  
Il peut proposer de nouveaux espaces de socialisation (crèche, halte-garderie, école, loisirs...)  
Il travaille en réseau avec l'ensemble des partenaires.  
Il est Centre Ressources pour la famille.

### **Services proposés :**

Accueil à la journée et Accompagnement des enfants dans trois groupes d'âge.  
L'EME travaille avec la famille à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet personnalisé au travers :  
D'un travail avec les parents  
Du quotidien : temps d'accueil, de repas, de change...  
Des activités : cuisine, kinesthésie, équitation, piscine, atelier Makaton,  
De la scolarisation  
De l'organisation de mini séjours  
Des rééducations individuelles paramédicales  
De l'orthopédie et du confort  
De la nutrition et de l'alimentation  
De l'accompagnement psychologique individuel ou par atelier  
De la coordination médicale  
De l'accompagnement social (allocations, orientations, séjour temporaire...)

Les parents peuvent solliciter l'établissement par courrier ou téléphone. Une rencontre est proposée aux parents et à l'enfant avec la directrice et la cheffe de service avant l'admission.

### **Contact :**

EME Le Cap Vert / CESAP  
1 à 7 Allée de Bragance  
93320 Les Pavillons sous Bois  
Tel : 01 41 55 19 17  
Fax : 01 41 55 19 18  
lecapvert@cesap.asso.fr  
www.cesap.asso.fr

## **IME TOULOUSE LAUTREC section Polyhandicap**

### **Missions/objectifs :**

Accompagnement des jeunes usagers (âgés de 11 à 20 ans) pour tous les actes de la vie quotidienne, renforcement des liens éducatifs des acquis, poursuite des prises en charge médicales, thérapeutiques, compléments d'examen médicaux, diagnostic cognitif, recherche constante du confort physique : installation en fauteuil coque moulée, etc.

Orientation en milieu adulte le plus approprié, approche des familles, suivi des démarches administratives (tutelles, notification, orientation, etc.)

### **Services proposés :**

Pluridisciplinarité thérapeutique : paramédical, médical, éducatifs/soins

Etablissement recevant sur le même site 80 jeunes résidents déficients intellectuels légers et moyens. Ferme pédagogique et espaces verts sur 3 hectares.

### **Contact :**

M Bonhomme  
Rue Michel Ange  
93600 Aulnay sous-bois  
Fax : 01 48 19 89 88  
x.bonhomme@wanadoo.fr

## **IEM Evoludia**

### **Missions/objectifs :**

Proposer des actions éducatives et des rééducations, au quotidien pour des enfants de 4 à 20 ans.

### **Services proposés :**

Activités éducatives  
Rééducations : orthophonie, psychomotricité, kiné, ergothérapie  
Appareillages  
Travail sur les orientations vers un projet de vie d'adulte

### **Contact :**

Brigitte Villedieu  
52 rue Voltaire  
93100 Montreuil  
téléphone : 01 41 72 09 90  
bvilledieu@evoludia.org  
[www.envoludia.fr](http://www.envoludia.fr)

## **IEM - Institut d'Éducation Motrice- APF LES CHEMINS DE TRAVERSE**

### **Missions/objectifs :**

Accompagnement et prise en charge d'enfants en situation de handicap moteur et de polyhandicap âgés de 12 à 20 ans - 40 places d'externat et internat

### **Services proposés :**

médical, paramédical, éducatif, scolaire, psychologique, social

### **Contact :**

IEM APF LES CHEMINS DE TRAVERSE  
23 RUE DE L'UNIVERSITE  
93160 NOISY LE GRAND  
Tél. : 01 48 15 06 50  
Fax : 01 48 15 06 52  
iem.noisy-le-grand@apf.asso.fr

## **IME « Les Mille Couleurs » APF**

### **Missions/objectifs :**

Accueil d'enfants et adolescents polyhandicapés (3 à 20 ans) : 23 places d'externat - 13 places d'internat

### **Services proposés :**

Externat, internat, accueil temporaire

### **Contact :**

Thierry BONIART, directeur  
148-150 Chemin de Groslay  
93140 Bondy  
Tél : 01 41 55 15 70  
Fax : 01 41 55 15 81  
[handas.iem.bondy@apf.asso.fr](mailto:handas.iem.bondy@apf.asso.fr)

IME Bernadette Coursol  
84 rue Kléber  
93100 Montreuil  
Tél. : 01 41 72 18 00

.....  
IEM Evoludia Saint Ouen  
12 rue des Rosiers  
93400 Saint Ouen  
Tél. : 01 40 12 14 56

.....  
IME Le Petit Orme  
1 Impasse de la Poste  
93290 Tremblay en France  
Tél. : 01 49 63 47 77

.....  
IME APAJH  
100 rue Lavoisier  
93110 Rosny Sous Bois  
Tél. : 01 48 94 59 62

Liste des établissements IME en Seine Saint Denis et en Ile-de-France :

<http://annuaire.action-sociale.org/?cat=institut-medico-educatif--i-m-e---183&region=ile-de-france&details=liste>

Liste des établissements IEM en Seine Saint Denis et en Ile-de-France :

<http://annuaire.action-sociale.org/?cat=etablissement-pour-deficient-moteur-192&region=ile-de-france&details=liste>

# L'ACCOMPAGNEMENT des ENFANTS HANDICAPES

## **LES SERVICES DE SOIN ET D'EDUCATION SPECIALISEE A DOMICILE (SESSAD) / ENVOLUDIA**

## **LE SERVICE D'EDUCATION, DE SOINS ET D'AIDE A DOMICILE (SESAD) LE CAP VERT/ CESAP**

Cf. page 34 et page 35

.....

## **AMFD DU NORD EST PARISIEN (AIDE AUX MERES ET AUX FAMILLES A DOMICILE)**

### **Missions/objectifs :**

Aide à Domicile, soutien à la personne, pour les familles qui habitent le Nord-Est du département et affiliées à la CAF avec enfant(s) de moins de 16 ans.

### **Services proposés :**

Aide professionnelle :

➤ Après des nourrissons : soins alimentation, éveil

➤ Après des enfants (aide éducative, organisation du temps, devoirs, accompagnements scolaires, sorties...)

➤ Pour la maison : entretien du logement et du linge, élaboration des repas,

➤ Pour la gestion familiale : conseils pour le budget, achats, papiers administratifs

➤ Pour les démarches extérieures : accompagnement auprès des services administratifs et sociaux : halte-garderie, PMI, écoles, hôpitaux, mairies, associations...

L'association intervient aussi dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (l'ASE) en prévention. La demande d'intervention est alors faite par des professionnels (PMI, Services Sociaux, Assistante sociale scolaire..) validée et prise en charge financièrement par l'ASE. Dans ce cadre, en complément des interventions au domicile, des activités hebdomadaires en groupe sont proposées à la Maison des Enfants et des Parents.

Accueil Jeunes Enfants - Lieu d'Accueil Parents et Enfants - Loisirs, soutien scolaire, aide aux devoirs - « Langage et découvertes » (apprentissage de la langue et de la culture française pour les adultes) - « Naître en corps » (piscine et activités en direction des enfants ayant un handicap ou des troubles du comportement). La Maison des Enfants et des Parents est située au siège de l'association 8, allée Courbet 93190 Livry-Gargan.

Contacts téléphoniques. Se munir du matricule CAF

### **Contact :**

AMFD du nord-est parisien  
8, allée COURBET  
93190 LIVRY-GARGAN  
Tél.: 01 48 17 78 50  
Fax : 01 48 17 78 69

# L'ACCUEIL DES ADULTES en ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL

Toutes les admissions dans les établissements médico-sociaux pour les adultes (MAS, SAMSAH, centre de jour..) doivent faire l'objet d'une notification d'orientation décidée lors de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées suite à une demande déposée à la MDPH.

## LE CENTRE DE JOUR NOISY LE GRAND

### Missions :

Accueil en journée de 20 jeunes adultes (à partir de 18 ans ) poly ou pluri handicapés pour 5 ans maximum afin de préciser leur projet de vie.

### Contact :

Centre de jour  
1 rue des Hêtres  
93160 Noisy le Grand  
[www.envoludia.org](http://www.envoludia.org)  
Tel. : 01 43 05 67 00

## LES MAISONS D'ACCUEIL SPECIALISEES (MAS)

Les Maisons d'Accueil Spécialisées accueillent des personnes lourdement handicapées qui nécessitent un accompagnement important, que ce soit en matière de nursing ou de soins. Malgré la présence d'un personnel soignant, ces établissements médico-sociaux ne se substituent pas aux hôpitaux ou aux cliniques. Ils permettent l'accueil des personnes dont l'état de santé est stabilisé.

### M.A.S. « A.F.A.S.E.R »

43, rue Hélène Cochenec  
93300 Aubervilliers

\_ 01.48.11.39.39

Handicap : Polyhandicap de naissance, Autismes  
46 places dont 6 en externat et 1 en temporaire

### MAS « Toulouse Lautrec »

29 rue de la Balance  
93600 Aulnay-sous-Bois

\_ 01.48.68.80.86

Handicap : Polyhandicap de naissance, Autismes  
40 places dont 4 en externat et 2 en temporaire

M.A.S. Le Grand Saule « Armée du Salut »  
88 Chemin du Clos Roger  
93370 Montfermeil  
\_ 01.41.70.30.40  
\_ Handicap : Polyhandicap de naissance  
52 places dont 3 en externat et 1 en temporaire

.....  
MAS Saint-Louis  
28 bis rue de l'Eglise  
93420 Villepinte  
\_ 01 41 52 24 00  
\_ Handicap : Polyhandicap  
47 places dont 5 externat et 2 en temporaire

MAS Les Amis de l'Atelier  
104 avenue du Marechal Foch  
93360 Neuilly-Plaisance  
\_ 01.60.34.84.28  
\_ Handicap : Polyhandicap  
52 places dont 5 en externat et 2 en temporaire

.....  
MAS GLASBERG "C.O.S"  
11 rue Georges MELIES  
93100 Montreuil  
\_ 01.48.18.30.30  
\_ Handicap : Cérébrolésés (AVC, TC, ..)  
30 places (internat uniquement) et 2 en temporaire

## LA VIE A DOMICILE

### **LES AIDES DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE**

#### **AIDES HUMAINES**

Il existe différents statuts pour l'aidant d'une personne dépendante.

Ces différences tiennent notamment au type d'aide perçue par la personne dépendante, ainsi qu'au lien d'alliance ou de parenté existant entre la personne dépendante et son aidant.

Il peut être simplement bénévole, parfois il sera indemnisé.

Il peut être un salarié bénéficiant de l'ensemble des droits des salariés (sécurité sociale, assurance vieillesse, congés payés notamment).

#### **Les aidants familiaux**

Les personnes handicapées sont souvent accompagnées et aidées au quotidien par un proche de la famille.

Sont considérés comme aidant familial le conjoint, les enfants ou petits enfants, les frères et sœurs, les neveux et nièces, les petits-neveux et petites-nièces ou encore les cousins et cousines germains.

L'aidant familial est «la personne non professionnelle » qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne.

Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment: nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques...

La PCH, l'AEEH et ses compléments peuvent permettre de dédommager un aidant familial. Dans cette hypothèse, il n'existe pas de contrat de travail entre le malade et son aidant, ce dernier ne bénéficie pas des droits sociaux d'un salarié.  
Cf. pages 15 et suivantes

## **Les aidants salariés et les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)**

Trois modes d'embauche d'un salarié auprès d'une personne handicapée sont reconnus :

➤ l'embauche directe avec rémunération en Chèque Emploi Service Universel (CESU). Le particulier est l'employeur et gère tous les aspects administratifs.

➤ le mode mandataire : un organisme agréé propose le recrutement de travailleurs à un particulier ; ce particulier est l'employeur de la personne qui va intervenir à son domicile en déléguant les aspects administratifs.

➤ le mode prestataire : l'intervenant est salarié de la structure qui propose les services. La structure recrute, encadre et forme ses intervenants, élabore le planning des interventions, assure la continuité du service... Le particulier n'est pas l'employeur et ne gère pas les aspects administratifs. Les services prestataires peuvent être privés, associatifs ou publics (rattachés à un CCAS).

Recours à un service prestataire ou mandataire : annuaire en ligne des organismes de services à la personne : [ww.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)

Evolia : plateforme de services à la personne  
2 rue Louis Nadot 93500 Pantin  
tél :01 41 60 10 69  
contact@evolia93.fr  
[www.evolia93.fr](http://www.evolia93.fr)

Pour plus d'informations sur les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, contactez le Centre Communal d'Action Sociale (ou la mairie) de votre commune.  
Cf. page 15 et suivantes

## **AIDES TECHNIQUES**

Lorsque les personnes handicapées ont besoin d'un matériel compensant le handicap, la Prestation de Compensation du Handicap pour les aides techniques peut prendre en charge, tout ou une partie de ce matériel. Le Fond Départemental de Compensation (FDC) peut aider sur le restant à charge du matériel.

Cf. page 15 et suivantes

## **Le Centre d'Informations et de Conseils sur les Aides Techniques- CICAT-ESCAVIE de la CRAMIF**

CICAT-ESCAVIE est un Centre d'Informations et de Conseils sur les Aides Techniques, destiné aux personnes en situation de handicap et aux professionnels intervenant dans ce domaine. Il s'adresse aux personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés quel que soit leur âge, aux aidants familiaux, aux professionnels intervenant dans le champ du handicap.

Ces objectifs sont de :

➤ Conseiller, d'informer sur les aides techniques et l'adaptation du domicile,

➤ Orienter vers des interlocuteurs spécifiques et complémentaires.

## Les offres de services spécifiques :

➤ Evaluation à domicile des besoins en aides techniques et adaptation du lieu de vie, dans le cadre des dossiers de compensation du handicap (MDPH).

➤ Consultations médicales pour validation des capacités à la conduite des fauteuils roulants à propulsion électrique et à verticalisation électrique - obligatoire pour une prise en charge par l'Assurance Maladie ([www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)).

## Le CICAT ESCAVIE met à disposition :

➤ une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels du handicap (ergothérapeutes, assistant social, médecins de médecine physique et de réadaptation, documentaliste...),

➤ deux espaces d'exposition de 500 m2 sur Paris et Savigny-le-Temple répartis en différents espaces thématiques permettant de recréer les lieux de vie.

ESCAVIE 75 (pour les habitants des départements : 75, 78, 92, 93, 95)

14 ter et 16 rue de Tanger

75019 PARIS

Tél : 01 40 05 67 51 / 01 40 05 68 04

ESCAVIE 77 (pour les habitants des départements: 77, 91, 94)

16 rue de l'Aluminium

77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

Tél : 01 44 65 79 20

[escavie@cramif.cnamts.fr](mailto:escavie@cramif.cnamts.fr)

Téléchargement de la plaquette et visionnage de la vidéo de présentation du centre sur son site Internet :

[www.cramif.fr/handicap/handicap-aides-techniques-cicat-ESCAVIE.asp](http://www.cramif.fr/handicap/handicap-aides-techniques-cicat-ESCAVIE.asp)

## Le Centre d'essai de fauteuils roulants dans le service de la Fondation Garches

### Mission :

Aide et accompagnement dans le choix de fauteuil roulant

L'hôpital Raymond Poincaré de Garches possède un centre d'essai de fauteuils roulants dans le service de la Fondation Garches. Gratuit.

150 fauteuils sont exposés dans un espace de 350 m2 ; manuels et électriques, pour enfants ou pour adultes, ils répondent au mieux aux différentes pathologies.

Placé sous la responsabilité d'un kinésithérapeute spécialisé, le centre reçoit environ 800 patients par an.

En complément de ce centre, la fondation a créé, dans l'enceinte de l'hôpital, avec le soutien de la RATP, un espace où sont reconstitués tous les obstacles qu'une personne handicapée est susceptible de rencontrer dans ses déplacements quotidiens

"Le parcours tout terrain".

### Contact :

Tél : 01 47 41 08 27

Fax : 01 47 01 42 12

Bruno Guillon : [guillongarches@gmail.com](mailto:guillongarches@gmail.com)

Sébastien Bouche : [sbouche56@gmail.com](mailto:sbouche56@gmail.com)

sur rendez-vous uniquement.

Par mail ou téléphone

Plus d'informations sur le site internet de la Fondation :

[www.handicap.org/?Centre-d-essai-des-fauteuils&var\\_recherche=fauteuils%20roulants](http://www.handicap.org/?Centre-d-essai-des-fauteuils&var_recherche=fauteuils%20roulants)

.....

## **L'ADAPTATION DU LOGEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES**

Le logement constitue un droit fondamental, qu'il s'agisse d'un logement individuel ou collectif.

Pour effectuer une demande de logement social, toute personne peut déposer un dossier auprès du service logement de la ville.

Depuis avril 2015, le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr), mis à disposition par le ministère chargé du logement permet l'enregistrement en ligne des demandes de logement social.

Il est toujours possible de se rendre sur place : l'annuaire des guichets pour les particuliers est également disponible sur le site.

Une personne en situation de handicap peut bénéficier d'aides afin de faciliter l'accès au logement et le maintien de son autonomie. En effet, outre les aides dites de droits communs tels que l'Allocation Personnalisée au Logement (APL), il existe la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

## **LES AIDES POUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT AU HANDICAP**

### **La PCH**

La PCH peut couvrir, tout ou une partie, des dépenses liées à l'aménagement du domicile (adaptation d'une salle de bains, rampes d'accès, élargissement des portes...) ou à un déménagement vers une habitation accessible et/ou adaptée.

Cf Page 15 et suivantes

### **Les subventions de l'ANAH**

L'agence Nationale de l'Habitat accorde des subventions pour la réalisation de travaux d'adaptation des logements.

L'octroi de ces aides financières dépend de conditions relatives au bénéficiaire, au logement, aux ressources et à la nature des travaux envisagés.

Les propriétaires occupants mais également les locataires peuvent en bénéficier s'ils réalisent des travaux pour l'autonomie d'une personne avec l'accord exprès du bailleur

Plus d'informations sur le site Internet de l'ANAH : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

Des conseillers orientent vers le bon interlocuteur notamment dans le cadre de la constitution d'une demande au 0 820 15 15 15 (payant) ou pour connaître le contact local.

## **LES ACTEURS DU LOGEMENT SUR LA SEINE-SAINT-DENIS**

### **L'ADIL 93 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de Seine- Saint-Denis)**

« L'Association départementale d'information sur le logement a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial ».

Contact :  
ADIL 93  
6/8 rue Gaston Lauriau  
93100 Montreuil  
Tél : 08 20 16 93 93  
[adil93@wanadoo.fr](mailto:adil93@wanadoo.fr)  
[www.adil93.org](http://www.adil93.org)

## **Le PACT de l'Est Parisien- Seine-Saint-Denis - Val de Marne**

Le PACT de l'Est parisien réalise les dossiers et les présente auprès d'organismes financeurs compétents. Le PACT assure également une assistance technique visant à la concrétisation des projets de travaux (diagnostic du logement, étude de faisabilité, plan d'aménagement, recherche d'entreprises compétentes).

### **Contact :**

Siège et agence de Seine-Saint-Denis  
54-56, avenue du Président Wilson  
93104 Montreuil Cedex

Tél. : 01 49 88 46 80

Les bureaux et le standard téléphonique sont ouverts du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Réception sur rendez-vous uniquement.

## **L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ADULTES**

### **Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**

Les SAVS permettent un accompagnement social aux personnes handicapées : pour les démarches administratives, la gestion du budget...

Le SAVS, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) propose un accompagnement global visant le maintien en milieu ordinaire et le renforcement de l'autonomie de personnes souffrant d'une pathologie chronique invalidante.

Le SAVS offre à ses bénéficiaires :

- un accompagnement social,
- un soutien avec l'environnement familial et social, et une assistance dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne,
- un suivi ou soutien psychologique,
- un appui à l'insertion professionnelle,
- des conseils juridiques.

L'objectif de l'accompagnement social est de renforcer l'autonomie sociale de la personne accompagnée.

Les travailleurs sociaux sont chargés d'élaborer, en concertation avec les personnes et en lien avec les différents intervenants de la structure, un projet personnalisé. Ils assurent une mission de conseil et d'orientation vers des structures de droit commun telles que les services des impôts, la CAF, la sécurité sociale, la MDPH, ... et des dispositifs de soins ou associatifs. Enfin, ils accompagnent les personnes dans leurs démarches administratives et personnelles (famille, lutte contre l'isolement, insertion sociale...).

Les assistants de service social agissent donc avec les personnes accompagnées, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel.

### **Les Services d'Accompagnement Médico- Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)**

Le « S.A.M.S.A.H. » est un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.

Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Ce service en milieu ordinaire vise une plus grande autonomie des personnes. Il propose donc une assistance pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical et paramédical en milieu ouvert. Le SAMSAH, en permettant le maintien à domicile, constitue une réelle alternative à l'obligation d'admission en institution.

Les prestations du SAMSAH sont assurées par une équipe pluridisciplinaire composée en particulier d'éducateurs spécialisés, d'assistantes sociales, psychologues, médecins, infirmiers et ergothérapeutes. Il s'agit pour cette équipe d'aider les personnes à la réalisation de leur projet de vie dans une dynamique d'insertion sociale.

Cette insertion s'appuie sur des besoins identifiés, considérés comme "prioritaires" pour le bénéficiaire tels que le logement, la vie sociale et familiale, la citoyenneté, l'accès aux soins, etc.

Cette structure de proximité est particulièrement efficace car elle :

- offre la souplesse nécessaire aux réajustements des projets de chaque usager ;
- favorise la coordination des intervenants ;
- s'adresse à un public large et en particulier à un public non institutionnalisé, non repéré et en rupture de tout dispositif existant ;
- prévoit l'accompagnement vers les soins de ceux qui les refusent ;
- s'adresse à la personne prise dans sa globalité ;
- soutient et informe l'entourage du malade (aidants familiaux en particulier) ;
- prévoit des mesures d'astreinte professionnelle les soirs et week-ends (période de grande vulnérabilité) ;
- répond à la politique générale de maintien dans le milieu naturel de vie et de « désinstitutionnalisation » ;
- intégrera la réforme des tutelles de 2009 ;
- s'inscrit dans une dynamique de prévention afin de soulager les aidants et les soignants en optimisant les moyens par la mutualisation des ressources ;
- répond par son mode opératoire aux injonctions nationales et préoccupations budgétaires du Conseil Général (Schéma départemental) par son accompagnement à la vie sociale à partir de leur domicile pour les personnes non prises en charge par les établissements.

Les SAMSAH peuvent être autonomes ou rattachés à un établissement (centre hospitalier, associations de santé, SAVS, FAM, etc.).

Comment se présente l'accompagnement personnalisé d'un SAMSAH ?

Le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) propose un accompagnement individualisé qui se décline en différentes étapes :

1. Une évaluation pour identifier les besoins et les capacités d'autonomie dans les domaines de la santé, de la vie sociale, du logement, de la vie quotidienne, de l'insertion professionnelle ;
2. L'élaboration d'un projet individualisé d'accompagnement détaillant l'aide à mettre en œuvre. Délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés ;
3. La réalisation de ce projet grâce à un suivi éducatif et psychologique coordonnant les actions de différents intervenants et prenant en compte l'environnement social et familial ;
4. Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale ;
5. Un soutien concret des relations avec l'environnement familial et social ;
6. La mise en place de relais avec les partenaires du secteur afin de contribuer à l'insertion et l'épanouissement personnel (scolaire, universitaire et professionnelle) ou d'assurer la continuité du projet d'insertion en favorisant le maintien de cette insertion.

La nature de l'accompagnement (dépendance, suppléance, guidance, conseils, suivi etc.) est définie par rapport au niveau de capacité de réalisation de l'acte par la personne, ce n'est qu'un moyen, une prestation mise en œuvre qui vient compenser les effets du handicap.

Les prestations correspondantes sont délivrées au domicile de la personne ainsi que dans tous les lieux où s'exercent ses activités sociales, de formation, y compris scolaire et universitaire, et ses activités professionnelles, en milieu ordinaire ou protégé, ainsi que, le cas échéant, dans les locaux du SAMSAH.

**S O U T I E N**  
**aux**  
**A I D A N T S**

*Les personnes en situation de handicap sont souvent accompagnées et aidées au quotidien par un proche de la famille. Ces aidants familiaux ont, eux aussi, besoin d'aide.*

*Ainsi, des moyens sont disponibles pour accompagner ces derniers.*

*Il est possible pour les aidants de s'aménager des temps de répit, de faire intervenir un tiers (aide à domicile) et de participer à des groupes de paroles nommés notamment café des aidants, pauses café...*

*Il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie de sa commune pour savoir si un groupe existe et se réunit.*

*Le Relais des aidants situé à Rosny-Sous-Bois est lui aussi également un acteur pouvant accompagner et soutenir tout comme les groupes de paroles organisées par la CRAMIF.*

*Le ministère de la santé et des solidarités a publié un guide de l'aidant familial disponible en téléchargement sur le site [www.place-handicap.fr](http://www.place-handicap.fr)*

## **LE RELAIS DES AIDANTS**

Le Relais des aidants est une structure d'accueil, d'écoute, d'orientation et de soutien des aidants familiaux et professionnels. Il s'inscrit dans une logique de demande des aidants.

L'objectif est d'apporter des solutions de soutien et de suivi des aidants basées sur un diagnostic précis et réactualisé des situations individuelles.

L'accent est mis sur une information et une détection des aidants liées à une approche fine et complémentaire du maillage territorial.

Toute personne en contact avec un aidant épuisé ou en voie de l'être peut alors devenir « prescripteur » et transmettre l'offre de soutien du Relais des aidants. Il revient alors à l'aidant de se saisir de cette offre au moment qui sera le sien.

### **Services proposés :**

- Aide aux aidants / Maintien à domicile
- Soutien personnalisé, entretiens individuels
- Soutien collectif en petits groupes, groupes de parole, ateliers ou formations
- Information, répit, actions collectives, formation,...
- Soutien individuel en complément de l'offre existante
- Soutien à la relation d'aide en réponse aux attentes de personnes épuisées (physique et psychologique)

Accueil du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30  
Gratuit pour les aidants et les professionnels  
(financement de l'AGIRC ARRCO, CNAV, CRAMIF  
Conseil Départemental 93, Ville de Rosny...)

#### **Contact :**

Relais des aidants  
52 rue Richard Gardebled  
93110 Rosny-sous-Bois  
Coordinatrice : Annie Ludinard  
Tél 01 79 64 48 99  
[lerelaisdesaidants@sfr.fr](mailto:lerelaisdesaidants@sfr.fr)  
[www.rosny93.fr](http://www.rosny93.fr)



## LES ESPACES DE PAROLE POUR LES AIDANTS FAMILIAUX PAR LA CRAMIF

### Missions/objectifs :

Accompagner des personnes prenant soin d'un proche dépendant du fait d'une maladie ou d'un handicap, quel que soit son âge.

### Services proposés :

Organisation sous différentes formes de « café des aidants », « pause café » sur différentes villes de la Seine Saint Denis, afin de soutenir les aidants familiaux dans un lieu de rencontre convivial et neutre.

Des rencontres mensuelles d'environ 1h30 animées par une assistante sociale et une psychologue de la CRAMIF. Un thème préalablement discuté avec le groupe, est proposé à chaque séance.

### Contact :

Responsable Unité : Muriel LEBAZ-MONCOMBLE  
Service Social CRAMIF 93 - 33 rue du Landy  
93200 Saint Denis  
Tél : 01.83.72.61.66

Rendez-vous mensuels en accès libre sur les villes de :

Saint-Denis : Mme PAGEAUT 01 83 72 61 38 et Mme GOURINCOURT 01 83 72 61 80

Noisy-le-Grand : Mme WENDLING 01 49 36 58 95

Les Lilas : Mme MERSILIAN 01 83 72 65 72

Sevran : Mme LABROT 01 70 32 23 61 et Mme THOMAS 01 70 32 23 59

Montfermeil : Mme MENDOZA 01 49 36 58 66

La Courneuve : Mme RIBAUT 01 43 11 43 50 et Mme BERGE 01 83 72 65 71

## LE GROUPE DE REFLEXION ET RESEAU POUR L'ACCUEIL TEMPORAIRE (GRATH)

### Missions/objectifs :

Défendre, informer et former

### Services proposés :

➤ Portail de l'accueil temporaire et des relais des aidants

➤ Centre national de ressources pour l'hébergement temporaire

➤ Système d'information SARAH

Guide en ligne des places d'accueil temporaire pour personnes handicapées de tous âges et de tout handicap

Logiciels SARAH ESMS et SARAH Réseau

### Contact :

Directeur  
4 lieu dit Kérouarin  
56670 Riantec  
directeur@grath.fr  
Tél. : 02 97 65 12 34  
[www.accueil-temporaire.com](http://www.accueil-temporaire.com)

## L'ACCUEIL TEMPORAIRE DES ADULTES HANDICAPES

C'est un dispositif d'accueil limité dans le temps, des personnes handicapées à partir de 20 ans au sein d'un établissement médico-social du Département hébergeant habituellement des adultes sur une longue période.

L'accueil temporaire a plusieurs objectifs :

- permettre un temps de répit aux aidants habituels familiaux et/ou de proximité
- faire face à des situations programmées à l'avance (par exemple : hospitalisation d'un ou des aidants ou autre événement familial)
- travailler et préparer la séparation avec les parents en vue d'un futur accueil permanent
- offrir des temps de socialisation et d'échanges avec d'autres adultes handicapés dans un cadre adapté
- permettre de travailler sur un projet personnalisé
- permettre d'expérimenter, d'évaluer et de développer l'autonomie de la personne accueillie
- aménager une transition entre une hospitalisation de la personne handicapée et le retour à domicile

L'article D 312-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixe la durée maximale de prise en charge d'une personne handicapée au titre de l'accueil

temporaire à 90 jours par an quelles que soient la ou les structure(s) où la personne a pu être accueillie sur l'année, Il est possible par dérogation, sous conditions de prolonger cet accueil temporaire.

L'accueil temporaire peut être effectué avec hébergement ou sans hébergement. On parle dans le deuxième cas d'accueil temporaire de jour.

Il peut être réalisé à temps complet ou partiel et peut être organisé en mode séquentiel, c'est-à-dire par périodes programmées sur l'année, avec ou sans hébergement.

### Effectuer une demande

➤ La demande d'admission en établissement proposant un accueil temporaire doit être effectuée à partir du formulaire cerfa n°13788\*01. Ce formulaire doit être accompagné du certificat médical cerfa n°13878\*01 datant de moins de 3 mois, et des pièces complémentaires. Ces deux formulaires doivent être envoyés à la MDPH, afin que la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) se prononce sur l'orientation en établissement. Dans le cas de l'accueil temporaire, la durée de validité de l'orientation ne peut excéder 2 ans.

➤ Il est également possible d'adresser au préalable un simple courrier aux établissements qui proposent de l'accueil temporaire. Ils étudieront alors les demandes et orienteront vers les démarches administratives nécessaires à effectuer.

### Prise en charge financière

Tout comme pour la prise en charge en hébergement permanent, un dossier de demande d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) peut être déposé auprès du Centre Communal d'Action Sociale de son domicile par le demandeur ou son représentant légal. Plus d'information en consultant le règlement départemental d'aide sociale disponible sur le site du Département :

[www.seine-saint-denis.fr/Reglement-departemental-d-aide](http://www.seine-saint-denis.fr/Reglement-departemental-d-aide)

SE  
SOIGNER

---

# LE SUIVI MEDICAL

*Les premiers acteurs de santé sont les médecins de ville ou les Centres Municipaux de Santé (CMS).*

*A savoir : Tous les CMS sont équipés de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes (avec ou sans appareil auditif)*

## **L'accès des cabinets médicaux**

Les locaux des professionnels de santé ouverts aux patients sont des établissements recevant du public (ERP) au sens du code de la construction et de l'habitation donc concernés par l'obligation d'accessibilité.

Si ces derniers ne sont pas accessibles au 1er janvier 2015, le dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015 est obligatoire.

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015. Au regard de l'impossibilité d'atteindre l'objectif, le gouvernement a créé ces Ad'Ap.

L'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité. Il s'agit d'un engagement à réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Pour information : le Conseil national de l'Ordre des médecins a participé à l'élaboration du guide "les locaux des professionnels de santé : réussir l'accessibilité" publié par la Délégation ministérielle à l'accessibilité en juillet 2012.

## **Les services de soin et d'éducation spécialisée à domicile (SESSAD)/ ENVOLUDIA**

### **Le Service d'éducation, de soins et d'aide à domicile (SESAD) Le Cap Vert/ CESAP**

Ces services aident à l'accompagnement et au suivi médical des personnes âgées de 0 à 20 ans.  
Cf. page 34 et page 35

## **Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)**

En plus de l'accompagnement social les SAMSAH permettent un accompagnement médical.  
Cf. page 44

# LES SOINS DENTAIRES

## **Le Réseau Rhapsod'if - Réseau HAndicap Prévention et Soins Odontologiques D'Ile de France**

Rhapsod'if est née de la volonté commune de parents, de chirurgiens-dentistes, de directeurs d'établissement médico-sociaux et de représentants associatifs de créer une structure dédiée à l'amélioration de la santé bucco-dentaire, la qualité de la prise en charge des personnes en situation de handicap et la mise en place de programmes de prévention.

### **Objectifs :**

- Améliorer la réalisation des soins quotidiens d'hygiène bucco-dentaire dans les établissements accueillant enfants et adultes en situation de handicap
- Créer un parcours de soins adapté aux personnes en situation de handicap
- Proposer une offre graduée de prise en charge en fonction de la complexité des soins dentaires et du handicap de la personne
- Proposer des sessions de formation aux praticiens de ville sur la prise en charge spécifique des personnes handicapées (MEOPA, Hypnose...)

### **Service proposé :**

Le réseau accompagne les familles qui sont à la recherche d'un chirurgien-dentiste en Ile-de-France ayant l'expérience de la prise en charge des personnes en situation de handicap. Il s'adresse aux adultes et aux enfants en situation de handicap mental et/ou physique, résidents en Ile-de-France, et dont les troubles rendent difficiles une prise en charge bucco-dentaire dans des structures de soins ordinaires. Il oriente chaque patient vers la structure la mieux adaptée à sa situation en fonction de la complexité des soins dentaires, de son handicap et de son lieu de domicile.

Afin de bénéficier de ce service, les patients ou familles peuvent :

- prendre contact avec la cellule de coordination au 01 45 89 33 84, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- adhérer au réseau (l'adhésion est gratuite) en remplissant le bulletin d'adhésion téléchargeable depuis le site internet et en l'adressant à la cellule de coordination.

### **Contact :**

Rhapsod'if  
6-8 rue Legraverend  
75012 Paris  
Tél : 01 45 89 33 84  
rhapsodif@orange.fr  
[www.rhapsodif.com](http://www.rhapsodif.com)

# LES SOINS SPECIALISES

## **Le groupe hospitalier la Pitié - Salpêtrière**

A l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, certaines consultations peuvent se faire en Langue des Signes.

### Contact :

Unité Informations et Soins de Sourds  
47/83 boulevard de l'Hôpital  
75013 Paris  
Tél : 01 42 16 14 70  
Ou par SMS au 06 33 08 13 12  
[accueil.sourds@psl.aphp.fr](mailto:accueil.sourds@psl.aphp.fr)

## **Le service de gynéco-obstétrique de l'hôpital la Pitié - Salpêtrière**

Le service de gynéco-obstétrique de l'hôpital la Pitié - Salpêtrière propose des consultations adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Les différentes consultations mises en place : Planning Familial, Gynécologie, Sexologie, Consultation préconceptionnelle, Suivi de grossesse.

Equipe médicale multidisciplinaire : Gynécologues, Obstétriciens, Sages Femmes, Anesthésistes, Pédiatres.

Un suivi conjoint en partenariat avec les services du groupe hospitalier ainsi qu'avec les différentes structures et associations telles que le SAPPH, CRAMIF, AFM, .....

Un accès au bâtiment facilité par une rampe avec deux places de parking réservées à proximité.

### Contact :

Hôpital Pitié - Salpêtrière  
Service de Gynécologie-Obstétrique  
Bâtiment Maternité  
83 bd de l'hôpital 75013 PARIS  
Tel : 01.42.17.77.31  
Fax : 01.42.17.79.66

Cécile PIERROT-BERNARD  
Tél : 01 42 17 77 31  
Fax : 01 42 17 79 66  
[cecile.pierrot@psl.aphp.fr](mailto:cecile.pierrot@psl.aphp.fr)

## **L'institut Mutualiste Montsouris**

Propose des suivis de grossesse adaptés pour les femmes avec handicap moteur, visuel ou auditif (consultation pouvant être assurée en Langue des Signes Française).

### Contact :

42 Boulevard Jourdan  
75014 Paris  
Tél : 01 56 61 61 47  
ou par SMS au 06 98 02 42 73  
[www.imm.fr](http://www.imm.fr)

## **Le centre de ressources handicap et sexualité (CERHES)**

### **Missions/objectifs :**

Le Centre Ressources Handicaps et Sexualités est un Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale au service des personnes en situation de handicap, de leur entourage, et des professionnels de l'accompagnement et du soin dont l'objet est de développer, soutenir et accompagner les réflexions et actions favorisant la prise en compte, l'épanouissement et le respect de la vie intime, affective et sexuelle.

### **Services proposés :**

Les missions du CERHES se déclinent selon 4 axes :

Espace ressource  
Formation / sensibilisation pour les professionnels  
Accompagnement des personnes en situation de handicap et de leur entourage  
Recherche et développement

Ainsi, ses missions sont de :

- Recueillir et de mettre à disposition de ses membres et de leurs adhérents l'information relative aux questions relevant de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap à travers un site internet dédié ;
- Mener des actions de sensibilisation, d'éducation à la sexualité et d'accompagnement en réponse aux demandes des personnes concernées et de leur entourage ;
- Proposer des actions de formation professionnelle aux associations et aux établissements et services du médico-social ;
- Développer des partenariats avec des professionnels, des chercheurs, des juristes afin de définir le cadre dans lequel la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap pourra être reconnue et vécue ;

➤ Mener des actions, études et recherches visant à faire évoluer les pratiques professionnelles ainsi qu'à faciliter, encourager et promouvoir les initiatives concourant à l'amélioration de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

### **Contact :**

CERHES  
73 ter rue Francis de Pressensé  
69100 Villeurbanne  
Tél.: 06 52 22 16 01  
09 53 07 34 82  
contact@cerhes.org  
www.cerhes.org

## **La consultation de la douleur de l'Hôpital Robert Ballanger**

➤ Prise en charge de toute douleur évoluant depuis plus de trois mois et/ou non soulagée par les traitements usuels.

➤ Objectifs : Evaluation de la douleur, mise en place d'un projet thérapeutique (médicamenteux ou non médicamenteux) et suivi du projet.

- Consultation individuelle, consultation pluridisciplinaire,
- Hypnose, relaxation (Docteur Perez-Varlan),
- Neurostimulation transcutanée (Madame Fouquet),
- Pratique de gestes invasifs au bloc opératoire (Docteur Bouju).

### **Contact :**

Pour une 1ère consultation, il est demandé au patient d'adresser le courrier de son médecin traitant à l'adresse ci-dessous :  
Consultation de la Douleur  
Hôpital Robert Ballanger  
93602 Aulnay-Sous Bois Cedex

Plus d'informations sur la suite de la procédure sur le site de l'hôpital : [www.ch-aulnay.fr](http://www.ch-aulnay.fr)

## ***Le centre de suivi et d'insertion pour l'enfant avec lésion cérébrale acquise des Hôpitaux Saint-Maurice***

Pour les enfants et adolescents porteurs de lésions acquises. Egalement lieu ressource pour les professionnels.

### **Contact :**

Les Hôpitaux de Saint Maurice  
12/14 rue Val d'Osne  
94410 Saint-Maurice  
Tél : 01 43 96 65 00 (équipe enfants)  
Tél : 01 43 96 65 37 (équipe adolescents)

## ***Le Centre national de ressources pour les handicaps rares Robert Laplane***

Pour les personnes sourdes ou ayant un trouble du langage complexe avec déficiences associées.

### **Contact :**

33 rue Daviel  
75013 Paris  
Tél : 01 45 89 13 16  
[centreressourceslaplane.org](http://centreressourceslaplane.org)  
[secretariat@crlaplane.org](mailto:secretariat@crlaplane.org)

# L'ACCOMPAGNEMENT pendant L'HOSPITALISATION

## ***La Mission Handicap de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP)***

La mission handicap de l'AP-HP est ressource en matière de prise en charge des personnes handicapées, enfants et adultes ayant tout type de handicap avec un objectif affirmé de rendre la prise en charge de la personne globale pour être efficace. Ainsi elle travaille sur la mise en réseau des partenaires, et elle a une mission de coordination et de création de moyens d'échanges :

- Mise à disposition d'une fiche de liaison pour l'accueil des enfants et adultes handicapés dépendants. Ces fiches de liaison ont pour objectif de faciliter l'hospitalisation et d'améliorer la prise en charge de la personne handicapée ainsi que son retour, par une continuité de l'information.
- Mise à disposition des professionnels de santé d'un kit de communication avec les patients
- Consultations adaptées aux personnes à mobilité réduite en maternité et gynécologie

➤ Services de neuropédiatrie et établissements spécialisés pour enfants polyhandicapés à l'AP-HP et consultations et établissements spécialisés pour adultes polyhandicapés

➤ Centre d'essai de fauteuils roulants dans le service de la Fondation Garches (cf page 41 VIVRE A DOMICILE, Aides techniques)

Direction de l'organisation Médicale et relations avec les universités

Département Médecine, Gérontologie, Handicap

#### Contact :

Mission Handicap AP-HP  
3, avenue Victoria – 75184 Paris cedex 04  
Tél. : 01 40 27 31 88  
Fax : 01 40 27 30 98  
mission.handicap@sap.aphp.fr  
Nadège RENAUX  
nadege.renaux@sap.aphp.fr

Site Internet où toutes les actions, dispositifs, outils sont répertoriés et disponibles :

**[www.aphp.fr/prise-en-charge-et-accompagnement-des-personnes-en-situation-de-handicap](http://www.aphp.fr/prise-en-charge-et-accompagnement-des-personnes-en-situation-de-handicap)**

## L'ACCOMPAGNEMENT FIN DE VIE

*Les soins palliatifs sont des soins actifs dans une approche globale d'une personne atteinte d'une maladie grave ou terminale dont l'objectif est de soulager la douleur physique ainsi que les autres symptômes et de prendre en charge la souffrance psychologique, sociale, spirituelle (définition de la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs, la SFAP).*

### **Le Réseau de soins palliatifs Arc en Ciel**

Le réseau Arc en Ciel apporte soutien, conseil et expertise depuis 2002 aux patients en phase évoluée ou terminale d'une maladie grave, à leurs proches et aux professionnels de santé, à domicile et dans les établissements médicosociaux.

Les soins palliatifs visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.

L'action du réseau est financée par le Fonds d'Intervention Régionale du Ministère de la santé via une association loi 1901 « Arc en Ciel » qui porte également le réseau de gérontologie Equip'âge et la MAIA 93 Nord.

↳ Actions pour les patients :

- Evaluation multidimensionnelle de leurs besoins
- Expertise en douleur et soins palliatifs
- Accompagnement du patient et de son entourage
- Parcours mieux coordonné entre les professionnels du sanitaire et du social, de la ville et de l'hôpital
- Suivis psychologiques
- Astreinte médicale téléphonique la nuit, les weekends et jours fériés

↳ Actions pour les professionnels de santé :

- Appui, un regard tiers
- Approche concertée, pluridisciplinaire
- Expertise médico-psychosociale
- Soutien au questionnement éthique
- Prescriptions anticipées et protocoles de soins
- Lien accru entre la ville et l'hôpital
- Astreinte médicale téléphonique la nuit, les weekends et jours fériés
- Formations sur l'accompagnement, la douleur, les soins palliatifs et la loi Leonetti

↳ Conditions d'inclusion :

- personnes malades en phase évoluée ou terminale d'une maladie grave
- quelque soit leur âge
- habitant sur le territoire d'intervention
- avec l'accord du patient ou de son référent légal
- avec l'accord du médecin traitant

Zone d'intervention géographique :

17 communes au nord de la Seine Saint Denis.  
Sollicitation par appel téléphonique au 01 49 33 05 55, et si nécessaire sous 48 heures.

Contact :

63, rue de Strasbourg  
93200 Saint-Denis  
Tel: 01 49 33 05 55 /  
Fax: 01 42 43 69 76  
reseauquipage@orange.fr  
www.reseauarcenciel.org

## **L'Unité douleur et soins palliatifs de l'Hôpital Robert Ballanger**

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Robert Ballanger prend en charge la douleur du patient et lui transmette toutes les informations pouvant participer à la lutte contre sa douleur à travers des consultations spécifiques et deux équipes mobiles.

Contact :

Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger  
Boulevard Robert Ballanger,  
93600 Aulnay-sous-Bois  
Téléphone :01 49 36 71 23

## **L'équipe mobile de prise en charge de la douleur**

Intervient sur appel d'un soignant du service où le patient est hospitalisé.

Composition de l'équipe :

- Deux médecins : Docteur Evelyne Perez-Varlan (douleur, accompagnement et relaxation) et le Docteur Bouju (douleur et anesthésie).
- Une infirmière : Mme Pascale Fouquet.
- Un(e) psychologue : Mlle Audrey Frincard et Mr Emeric Blanchet.

Missions des médecins : analysent la douleur, conseillent, et si besoin, prescrivent un traitement antalgique ou l'adaptent.

Missions de l'infirmière : évalue la douleur et conseille le patient et les soignants sur sa prise en charge (techniques non médicamenteuses).

Missions du psychologue : intervient sur demande du médecin ou de l'infirmière de la douleur pour un rôle de soutien auprès du patient.

## ***L'équipe mobile de soins palliatifs***

Intervient sur appel d'un soignant du service où le patient est hospitalisé.

Composition de l'équipe :

- Un médecin : Docteur Evelyne Perez-Varlan.
- Un Infirmier : Mr Alphonse Dagnet.
- Un psychologue : Mr Emeric Blanchet.

Missions de l'équipe : évalue les besoins du patient et propose un projet de vie. Rôle de conseil, soutien et accompagnement du patient et de son entourage. Rôle de soutien des soignants.

Permanence téléphonique : c'est une aide téléphonique (01 49 36 74 52) mise à la disposition des patients et des professionnels de santé ayant besoin d'informations concernant la douleur et/ou les soins palliatifs.

### **Contact :**

Secrétariat de l'unité

Tél. : 01 49 36 74 52

(pendant les horaires de fermeture du secrétariat, possibilité

de laisser un message sur un répondeur)

Fax : 01 49 36 71 92

[secret.douleur@ch-aulnay.fr](mailto:secret.douleur@ch-aulnay.fr)

**B I E N T R A I T A N C E**  
**M A L T R A I T A N C E**

## **Signalement enfants en danger : le 119 et la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP 93)**

### **Missions/objectifs :**

Le 119 est un numéro à destination des particuliers. La CRIP 93 est sollicité par les professionnels. Ces dispositifs lutte, préviennent et interviennent en cas de repérage d'une situation à risque d'enfant ou adolescent.

### **Services proposés :**

#### **➤ 119**

Toute personne confrontée ou préoccupée par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être peut contacter le numéro national 119.

Plus d'informations sur le site Internet :  
[www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

#### **➤ CRIP 93**

Le protocole de mise en œuvre de la loi de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis, signé fin 2007 entre le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et ses principaux partenaires, dont la Justice et l'Éducation Nationale, a entériné la création d'un dispositif de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes, la CRIP 93. Ce dispositif départemental permet d'intervenir le plus tôt possible dans les situations d'enfants en danger ou en risque de danger.

La cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP 93) apporte un conseil technique aux professionnels. Elle est l'interlocuteur unique du parquet en cas d'urgence et de saisine de l'autorité judiciaire après évaluation de la situation. Elle contribue à l'observation du dispositif de protection de l'enfance en transmettant des données anonymes à l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance.

Un guide a été élaboré par le Conseil Départemental, les services de la Justice et de l'Éducation nationale,

en collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance du département, pour aider les professionnels intervenant auprès des enfants et pouvant être confrontés à une situation de mineur en danger ou en risque de danger notamment pour transmettre une information préoccupante aux services de protection de l'enfance.

Ce guide est disponible en téléchargement sur le site Internet du Conseil général :

[www.seine-saint-denis.fr/Signalement-enfant-en-danger-pour](http://www.seine-saint-denis.fr/Signalement-enfant-en-danger-pour)

### **Contact :**

Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis,  
CRIP 93, 93006 Bobigny cedex  
Numéro Vert : 0 800 000 093  
Fax : 01 43 93 10 19  
[crip@cg93.fr](mailto:crip@cg93.fr)

## **Le numéro national maltraitance 3977**

### **Missions/objectifs :**

Le 3977 est une plate-forme téléphonique. L'écoute est orientée autour du soutien à apporter à l'appelant et des informations à recueillir afin que le partenaire départemental puisse s'occuper du suivi de la situation.

### **Services proposés :**

Le 3977 s'adresse aux particuliers :

- témoins de maltraitances envers une personne âgée ou un adulte handicapé ;
- s'interrogeant sur le bien-être d'une personne âgée ou d'un adulte handicapé ;
- ayant des difficultés dans l'aide apportée à une personne âgée ou handicapée.

Le 3977 est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 19h.

Le coût d'un appel est celui d'une communication locale depuis un poste fixe France Télécom (pour les appels depuis d'autres opérateurs, les prix peuvent varier).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer un suivi de la situation. Les destinataires des données sont le partenaire départemental du lieu de résidence de la victime supposée, qui est, en Seine-Saint-Denis, la Direction de la Population Âgée et des Personnes Handicapées du Conseil Départemental.

Les situations concernant des personnes accueillies en établissement, font l'objet d'une transmission à l'autorité de contrôle qui peut être l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'association Handicap Age Bienveillance Ecoute Orientation (HABEO) gère la réception des appels du 3977.

En Seine-Saint-Denis, c'est la Cellule Interinstitutionnelle Départementale de Prévention de la Maltraitance (CIDPM) pilotée par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis qui étudie les situations individuelles transmises par HABEO ou signalées par courriers d'usagers ou de professionnels.

Plus d'informations sur le site : [www.habeo.org](http://www.habeo.org)

Possibilité de télécharger des affiches et dépliants de présentation du numéro et visionner des courts métrages.

**S E D E P L A C E R**

## Infomobi du STIF

Développé par le STIF, Infomobi fournit les informations nécessaires pour le déplacement des personnes en situation de handicap sur le réseau des transports en commun d'Île-de-France.

➤ Sur Internet, le site [infomobi.com](http://infomobi.com) regroupe toutes les informations utiles : liste des gares et des lignes de bus accessibles, disponibilité en temps réel des ascenseurs dans les gares qui en sont pourvues (métro 14, RER), tarifications spécifiques, téléchargement de plans,...

Il permet également de trouver un itinéraire accessible aux utilisateurs de fauteuil roulant, intégrant tous les modes.

Toutes ces informations sont disponibles en français et en anglais.

➤ Par téléphone, un service gratuit est assuré par des téléconseillers au service des voyageurs, disponible au +33 (0)9 70 81 83 85 de 7h à 22h, 7j/7 sauf le 1er mai (sans surcoût, quel que soit l'opérateur).

## Accès Plus, Accès Plus Transilien : des services d'aide aux déplacements de la SNCF

➤ Accès Plus Transilien pour les trajets en Île-de-France

Ce service gratuit d'assistance disponible dans près de 64 gares franciliennes est à destination des personnes titulaires d'une carte d'invalidité de 80% et plus ou utilisatrices d'un fauteuil roulant. Disponible sur les lignes des RER A, B et E et les lignes Transilien C, H, J, L, N et U.

Il est possible également de réserver un trajet à partir d'une gare SNCF proposant Accès Plus Transilien vers une gare RATP accessible sur les lignes A et B du RER.

Ce service est disponible tous les jours, dans tous les trains, entre deux gares ouvertes au service. Un agent dédié aide pour la montée et la descente du train grâce à un système spécifiquement adapté.

### Contact :

Par téléphone au 09 70 82 41 41 (Prix d'un appel local hors surcoût éventuel lié à votre opérateur).  
Par courriel à l'adresse suivante : [accesplus@transilien-sncf.fr](mailto:accesplus@transilien-sncf.fr)

➤ Accès Plus pour vos trajets nationaux

Ce service, gratuit et disponible dans près de 360 gares, a pour principal objectif de simplifier les déplacements. Avec Accès Plus, il est possible de :

- réserver une prestation d'accueil en gare et d'accompagnement jusqu'à sa place dans le train
- acheter les titres de transport
- accéder aux informations pratiques nécessaires au bon déroulement du trajet

Informations et réservation :

Par téléphone, par fax, par internet et en gare

Plus de renseignement sur le site Internet :

[www.sncf.com/fr/services/handicap/services-acces](http://www.sncf.com/fr/services/handicap/services-acces)

## PAM 93- service public de transport collectif à la demande

### Missions/objectifs :

Pam 93 est un service public de transport collectif à la demande ; il est destiné aux personnes handicapées de Seine-Saint-Denis.

Il est exploité par FlexCité 93 pour le compte du Conseil Départemental. Pam 93 bénéficie du soutien financier du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, du Conseil régional d'Île-de-France et du Syndicat des transports d'Île-de-France.

### Services proposés :

Pam 93 est le service de transport à la demande dédié aux personnes handicapées de la Seine-Saint-Denis et les transportent partout en Île-de-France.

C'est un service accessible à toute personne résidant en Seine-Saint-Denis et présentant un taux d'invalidité d'au moins 80%.

Après inscription préalable au service Pam 93, la personne handicapée peut réserver son transport auprès de la centrale de réservation, au minimum la veille du déplacement :

⇒ par téléphone au 09 88 99 93 93 (numéro Cristal) ou 01 49 90 40 30 (Prix d'un appel local)

⇒ par courriel à [contact@pam93.info](mailto:contact@pam93.info)

⇒ par Internet en allant sur « Votre Espace », créé une fois l'inscription validée pour réserver en ligne

À la date et heure convenues, un conducteur du service vient prendre en charge le bénéficiaire à l'adresse pré-définie et le conduit à la destination prévue.

Le service de transport Pam 93 est ouvert tous les jours de l'année (hors 1er mai), de 6h à minuit.

#### Contact :

Tél. : 09 88 99 93 93

Fax : 01 49 90 40 31

[contact@pam93.info](mailto:contact@pam93.info)

[www.pam93.info](http://www.pam93.info)

Certaines communes proposent également des services de transports spécialisés pour les personnes handicapées. Il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie de sa commune.

## **« PARITÉ 1 et 2 », des véhicules hippomobiles du département de la Seine-Saint-Denis adapté au transport des personnes à mobilité réduite**

La Direction des Espaces Verts du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a conçu deux véhicules hippomobiles permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux parcs départementaux pour leur faire apprécier les 760 hectares d'espaces verts du département.

Chaque voiture hippomobile peut accueillir jusqu'à 3 personnes en fauteuil roulant.

Des balades et événements autour de ces voitures sont organisés tout au long de l'année dans les parcs départementaux.

Plus de renseignement sur le site des parcs : <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/> et en prenant contact avec les services techniques des parcs.

**DEVELOPPER  
SES LOISIRS  
et  
SA VIE SOCIALE**

# LOISIRS - CULTURE - SPORTS

## ***Un guide de l'accessibilité des lieux culturels en Seine-Saint-Denis « Vivre la culture »***

Date d'édition : 2014

Le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis a élaboré un guide qui valorise la diversité de l'offre culturelle en Seine-Saint-Denis et permet de favoriser l'accès et la participation des personnes handicapées à la vie culturelle et sociale. Ce répertoire dénombre plus de 240 équipements culturels.

Ce guide est consultable en format PDF sur le site du Département : [www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)

## ***Un annuaire « sport et handicap » en Seine-Saint-Denis***

Cet annuaire 2010 réalisé par le comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93) permet de rechercher un contact, d'un club ou d'une association, d'un comité ou d'une ligue. Cet annuaire met en valeur les structures sportives accueillant les personnes en situation de handicap.

Pour se procurer cet annuaire, il faut retirer un exemplaire dans les locaux du CDOS à l'adresse suivante, 32 rue Délizy - 93694 Pantin cedex.

Egalement plus d'informations sur le CDOS et les événements organisés autour du sport et handicap sur son site Internet :

[www.cdos93.org/cat.php?id=4364](http://www.cdos93.org/cat.php?id=4364)

## ***Un guide national des structures sportives accueillant des personnes en situation de handicap***

Le site Internet Handiguide des sports du Pôle ressources nationales sport et handicap ; [www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr) créé en 2006 à l'initiative du Ministère chargé des sports est un annuaire interactif des structures qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap. Il permet de porter à la connaissance des personnes handicapées l'offre de pratique qui leur est dédiée (6000 structures référencées aujourd'hui) en fonction de leur lieu de résidence.

Le site Handiguide permet également de proposer des actualités liées à la thématique du "sport et handicaps" (journée de sensibilisation, formation, colloque,...).

# VACANCES

## **Le Service Vacances de l'Association des Paralysés de France : APF Evasion**

Ce site propose des séjours adaptés et accompagne dans le financement des vacances.

Plus d'informations sur le site de l'APF : [www.apfevasion.blogs.apf.asso.fr](http://www.apfevasion.blogs.apf.asso.fr)

De plus l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) soutient, via son partenariat avec l'Association des Paralysés de France (APF), le départ en vacances des personnes en situation de handicap aux faibles ressources. Ces aides sont accordées pour des séjours d'au moins 5 jours et 4 nuitées et de maximum 22 jours consécutifs. Les séjours plus courts peuvent faire l'objet de demandes de dérogation sur présentation d'un argumentaire.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de remplir et signer le formulaire disponible auprès de l'APF et sur le site Internet de l'association

[www.apfevasion.blogs.apf.asso.fr](http://www.apfevasion.blogs.apf.asso.fr), rubrique « Financer mes vacances ».

## **Vacances et Familles-Antenne en Ile de France**

Cette association propose des formules d'hébergement de type locatif pour un départ en vacances de toute la famille.

### **Contact :**

Vacances & Familles Ile de France  
Antennes départementales 75-77-78-91-92-93-94-95  
Espace Bel Air  
113-115 rue Daniel Casanova  
93200 Saint Denis  
01 55 84 21 80  
[idf@vacancesetfamilles.asso.fr](mailto:idf@vacancesetfamilles.asso.fr)  
[www.vacancesetfamilles.fr](http://www.vacancesetfamilles.fr)

## **Handibooking, plateforme vacancière pour PH sur la toile**

Cette plateforme de réservation et d'information propose des offres labellisées adaptées aux personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental.

Proposant 2300 offres d'hébergements adaptés en France (hôtel, camping...) et 180 en Belgique, la grande force de cette plateforme réside dans le fait que tous les établissements proposés sont labellisés.  
[www.handibooking.com](http://www.handibooking.com)

## **Les aides au financement des séjours de vacances**

➤ L'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

➤ La Prestation de Compensation du Handicap (PCH), peut financer, dans le cadre des aides exceptionnelles, les charges liées aux surcoûts pour des vacances adaptées.

➤ Certaines mairies peuvent accorder des aides exceptionnelles et facultatives- se renseigner auprès de la mairie de son lieu de résidence

➤ L'Union Nationale des Associations Laïques Gestionnaires (UNALG) aide les personnes en situation de handicap (jeunes de plus de 16 ans et adultes) pour des séjours individuels ou collectifs. Pour obtenir cette aide, un dossier est à remplir et à adresser au correspondant UNALG du département de votre résidence un mois et demi avant le début du séjour.

Pour plus de renseignements et pour obtenir le dossier de demande d'attribution de chèques vacances et les coordonnées du correspondant UNALG du département de résidence,

### **Contact :**

UNALG - Madame France Ménard  
80 boulevard de Reuilly  
75012 PARIS  
Tél. : 01 40 04 94 46  
[www.unalg.org](http://www.unalg.org)

# QUELQUES ASSOCIATIONS AU SERVICE DES PERSONNES POLYHANDICAPEES

## **Le CESAP - Comité d'Etudes d'Education et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées**

### **Missions/objectifs :**

Prendre en compte l'unité et la singularité de la personne polyhandicapée  
Affirmer le droit à l'éducation, à la vie sociale et aux soins  
Promouvoir le devoir de mobilisation des énergies et des compétences

### **Services proposés :**

L'association CESAP est gestionnaire d'établissements et services pour personnes Polyhandicapées, centre de formations et centre de recherche et documentation.

Le CESAP gère de nombreux établissements :  
SESAD : Accompagnement des enfants au domicile ou sur leurs lieux d'accueil  
EME : accompagnement des personnes à la journée  
INTERNAT : Accompagnement des personnes jour et nuit  
CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Le CÉRÉ - Conseil des Etudes Recherches et Evaluation- tend à impulser et valider les études et recherches menées ou suivies au CESAP, à favoriser la mise en relation d'équipes du CESAP et de chercheurs et mutualiser l'information concernant les recherches sur le polyhandicap en cours ou abouties.

Plus d'informations sur son site Internet :

[www.cesap.asso.fr](http://www.cesap.asso.fr)

Liste des établissements et service, catalogue de formation, documentation, études, etc.

CESAP Siège  
Direction Générale  
62 Rue de la Glacière  
75013 Paris  
Tel. 01 42 85 08 04  
Fax. 01 45 26 25 80

.....  
CESAP Formation  
Documentation Ressources  
62 Rue de la Glacière  
75013 Paris  
Tel. 01 53 20 68 58  
Fax. 01 53 20 68 50

## L'Association des Paralysés de France (APF)

### Missions/objectifs :

L'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

### Services proposés :

L'APF :

- sensibilise l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap
- développe l'emploi des personnes en situation de handicap
- apporte des services sociaux et/ou de soins à domicile
- assure des prestations de rééducation fonctionnelle à des enfants
- propose des solutions d'hébergement médicalisé ou non aux adultes
- accompagne des enfants et des jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle
- organise des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs
- mène des actions de formation professionnelle
- intervient auprès de personnes isolées
- apporte un soutien juridique spécialisé
- accompagne les familles dans le dépistage précoce du handicap
- informe les personnes et leur famille.

#### Contact :

Délégation départementale APF  
17 rue des Berges  
93500 Pantin  
tél. : 01 48 10 25 35  
fax. : 01 48 10 03 34  
apf93.blogs.apf.asso.fr/  
www.apf.asso.fr

## L'Association Espoir Avenir Polyhandicap France (AEAPF)

### Missions/objectifs principaux :

- Représenter et assister les personnes polyhandicapées et/ou leurs familles et/ou leurs amis
- Apporter aides, informations, conseils et soutiens
- Défendre leurs droits et leurs intérêts
- Favoriser le développement, l'épanouissement, le bien-être, l'intégration et l'autonomie

### Services proposés :

- Informations et conseils ;
- Expertise ;
- Médiation...

#### Contact :

Monsieur GAIGNARD Eric (Président)  
34, Avenue de la Poudrerie  
93190 LIVRY-GARGAN  
Tél : 01 49 36 98 44  
AEAPF@LIVE.FR  
www.aeapf.verblog.com

## Le Collectif Polyhandicap 93

### Missions/objectifs :

Collectif formé en 2010, constitué de membres élus des Conseils de Vie Sociale des établissements médico-éducatifs pour les enfants et adolescents polyhandicapés de Seine saint Denis et des directeurs de ses établissements.

Le Collectif s'est fixé pour mission d'interpeller les pouvoirs publics sur les besoins d'accompagnement non couverts des personnes polyhandicapées en Seine Saint Denis.

Il s'est constitué aussi pour répondre aux questions des familles de personnes polyhandicapées.

### Services proposés :

Ecoute et Conseils

#### Contact :

www.collectifpolyhandicap93.org

## **Le Centre de ressources multihandicap (CRMH)**

### **Missions/objectifs :**

Favoriser et améliorer l'accompagnement de la personne polyhandicapée dans la prise en compte spécifique de ses besoins et attentes.

### **Services proposés :**

- ↘ Accompagner : apporter une réponse adaptée à des situations particulières
- ↘ Développer : élargir la gamme des réponses en fonction des demandes et besoins identifiés
- ↘ Former : transmettre des savoirs et des pratiques
- ↘ Accompagnement personnalisé : offrir une relation soutenante sous forme d'entretien individuel aux familles et aux professionnels
- ↘ Accompagnement de projet : apporter savoir et expertise afin d'accompagner les associations et les organismes dans la réflexion et la mise en œuvre de leur projet

#### **Contact :**

CRMH  
42 avenue de l'observatoire  
73014 Paris  
Tél : 0153103737  
Fax : 0170766688  
contact@crmh.fr  
[www.crmh.fr](http://www.crmh.fr)

## GLOSSAIRE

<b>AAH</b>	Allocation Adulte Handicapé
<b>ADIL</b>	Agence Départementale d'Information sur le Logement
<b>AEEH</b>	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
<b>AGEFIPH</b>	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées
<b>ANAH</b>	Agence Nationale de l'Habitat
<b>ANCV</b>	Association Nationale des Chèques Vacances
<b>APA</b>	Allocation Personnalisée d'Autonomie
<b>AP-HP</b>	Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
<b>ASH</b>	Aide Sociale à l'Hébergement
<b>AVS</b>	Auxiliaire de Vie Scolaire
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CAMSP</b>	Centre d'Accueil Médico-Social Précoce
<b>CCA</b>	Commission Communale d'Accessibilité
<b>CCAS</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CDAD</b>	Conseil Départemental de l'Accès aux Droits
<b>CDAPH</b>	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
<b>CESU</b>	Chèque Emploi Service Universel
<b>CLIS</b>	Classe d'Inclusion Scolaire
<b>CMP</b>	Centre Médico-Psychologique
<b>CMPP</b>	Centre Médico-Psychopédagogique
<b>CMS</b>	Centre Municipal de Santé
<b>CPAM</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
<b>CPDPN</b>	Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal
<b>CRIP</b>	Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
<b>CRP</b>	Centre de Rééducation Professionnelle
<b>DSDEN</b>	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
<b>EME</b>	Externat Médico Educatif
<b>ESAT</b>	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
<b>FIPHFP</b>	Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
<b>IEM</b>	Institut d'Education Motrice
<b>IME</b>	Institut Médico-Educatif
<b>LSF</b>	Langue des signes Française
<b>MAS</b>	Maison d'Accueil Spécialisée
<b>MDPH</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>MJD</b>	Maison de Justice et de Droits
<b>MPJ</b>	Mesures de Protection Juridique
<b>PAD</b>	Point d'Accès aux Droits
<b>PAP</b>	Plan d'Aménagement Pédagogique
<b>PCH</b>	Prestation de Compensation du Handicap

<b>PMI</b>	Protection maternelle et Infantile
<b>PPS</b>	Projet Personnalisé de Scolarisation
<b>RQTH</b>	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
<b>SAMSAH</b>	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
<b>SAVS</b>	Service d'accompagnement à la Vie Sociale
<b>SESAD</b>	Service d'Education, de Soins et d'Aide à Domicile
<b>SESSAD</b>	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
<b>SFAP</b>	Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs
<b>SSIAD</b>	Service de Soins Infirmiers à Domicile
<b>UDAF</b>	Union Départementale des Associations Familiales
<b>UDCCAS</b>	Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale
<b>ULIS</b>	Unité Locale d'Inclusion Scolaire
<b>UPI</b>	Unité Pédagogique d'Intégration



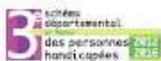


www.seine-saint-denis.fr Partagez



ISSD83

**OCTOBRE 2015**  
ce guide est disponible  
en version électronique sur  
[ressources.seine-saint-denis.fr](http://ressources.seine-saint-denis.fr)



**place  
handicap**  
maison départementale  
des personnes handicapées  
de la Seine-Saint-Denis

**seine-saint-denis**  
LE DÉPARTEMENT